Août 2020
#ESS

L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR LA MÉTROPOLE MESSINE

CCAS Centre Communal d'Action Sociale metz

metz

Metz Métropole

AGURAM
AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

Saint-Privat-la-Montagne
Amanvillers
Saulny
Woippy
La Maxe
Chieulles
Vany
Saint-Julien-lès-Metz
Nouilly
Mey
Noisseville
Vantoux
Lorry-lès-Metz
Vernéville
Châtel-Saint-Germain
Plappeville
Lessy
Le Ban-Saint-Martin
Scy-Chazelles
Longeville-lès-Metz
Metz
Gravelotte
Rozérieulles
Sainte-Ruffine
Jussy
Moulins-lès-Metz
Montigny-lès-Metz
Vaux
Ars-sur-Moselle
Ars-Laquenexy
Laquenexy
Peltre
Jury
Marly
Augny
Pouilly
Chesny
Mécleuves
Cuvry
Coin-lès-Cuvry
Fey
Pournoy-la-Chétive
Coin-sur-Seille
Marieulles

INTRODUCTION

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est souvent associée à ses **vertus sociales et citoyennes** uniquement. Pour autant ce secteur représente aussi un **poids grandissant dans notre économie** et propose des emplois souvent non-délocalisables.

Acteurs sociaux-économiques, habitants, élus : tous s'accordent désormais pour reconnaître son intérêt pour un territoire. Pourtant, ce vaste sujet a fait l'objet de peu d'analyses approfondies à l'heure actuelle. Peu de sources de données sont disponibles. L'ESS est encore insuffisamment identifiée par le monde économique et sa diversité est méconnue.

L'ESS peut être le support de synergies fortes et un réel potentiel existe sur le territoire. Comment mesurer l'ampleur de cette économie émergente et identifier les acteurs et projets majeurs sur lesquels le territoire peut s'appuyer ?

Ce diagnostic a pour objectif de dresser un portrait de l'ESS de la métropole messine pour apporter les éléments permettant la construction d'un écosystème solide, autour de 3 acteurs majeurs : le Centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville de Metz et Metz Métropole.

SOMMAIRE

Contexte 5

Les ambitions de ce diagnostic 8

L'ESS : qu'est-ce que c'est ? 10

1. Panorama de l'ESS sur le territoire de Metz Métropole 15

2. Un territoire en action, des acteurs mobilisés 26

3. Panorama des pratiques des métropoles pour encourager l'ESS 37

Matrice Afom 48

Conclusion 49

Annexe : méthodologie 50

Bibliographie 51

Glossaire 52

Ce document suit les règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale. Le code de référence est la 3e édition du Lexique des règles typographiques de 2002.

CONTEXTE

Selon l'observatoire national de l'ESS, réalisé par le Conseil national des Chambres régionales de l'ESS (CN Cress), l'Économie sociale et solidaire, en France, est en croissance régulière :

- hausse de 3 % des établissements employeurs et de 5 % des salariés depuis 2008 ;
- + de 11 000 établissements employeurs en moyenne chaque année.

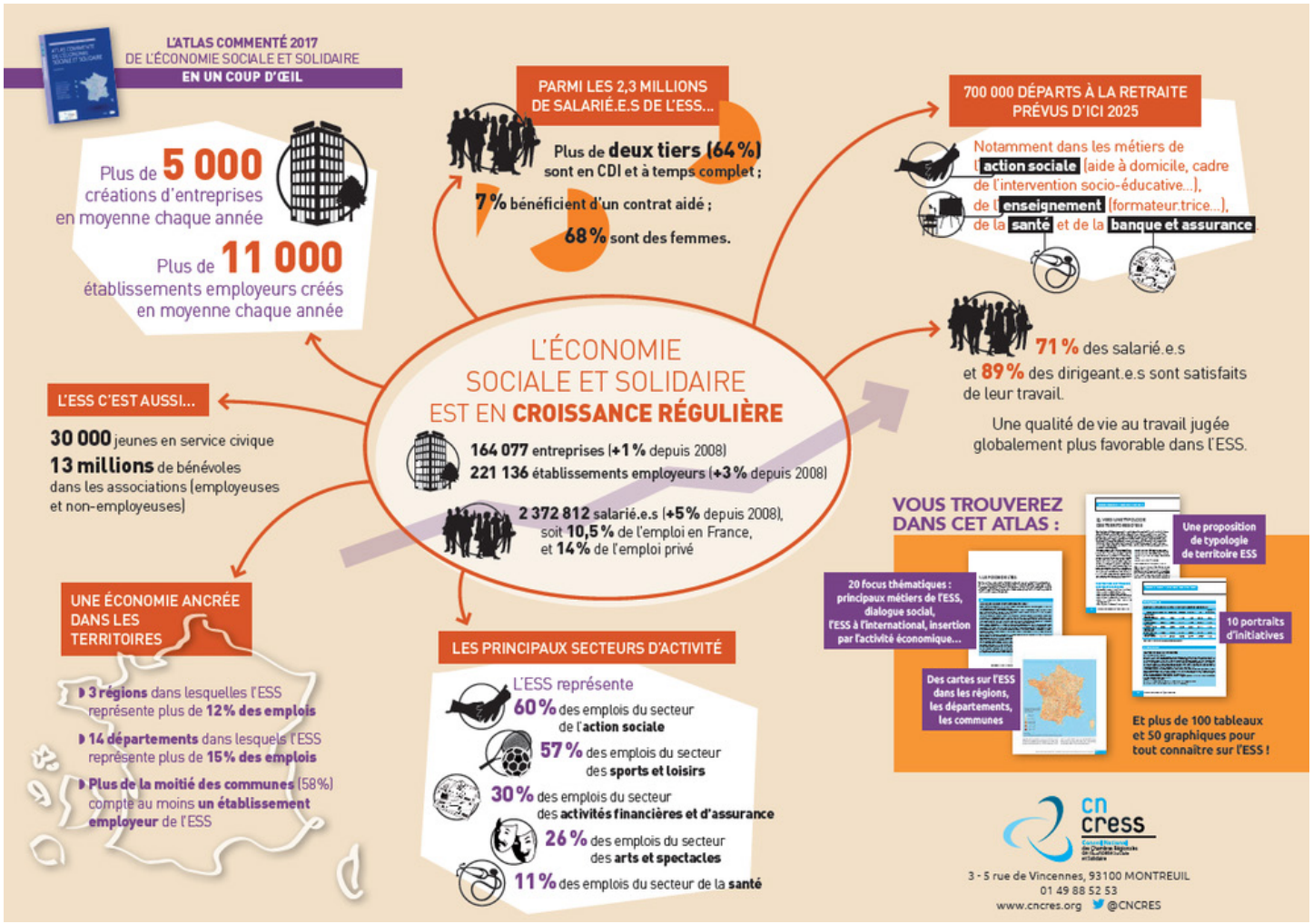

Source : Les chiffres clés de l'ESS issus de l'atlas commenté de l'ESS - édition 2017, réalisé dans le cadre de l'Observatoire national de l'ESS

À l'échelle du Grand Est, une étude de l'Insee[1] publiée en février 2017 montre que :

- l'ESS regroupe environ **11 % des salariés du Grand Est** ;
- elle procure la majorité des emplois dans **l'action sociale, le sport, la culture, la finance, l'assurance et le commerce de produits agricoles** ;
- malgré des rémunérations modérées, elle est en assez bonne position pour les salaires proposés aux jeunes cadres ou employés ; néanmoins il est à noter que les emplois y sont peu qualifiés, relativement précaires et surtout occupés par des femmes ;
- bien répartie sur le territoire, elle permet aux jeunes, en milieu rural comme urbain, de bénéficier d'une première expérience professionnelle à travers une grande diversité de métiers.

[1] Insee Analyses Grand Est n°33, L'Économie sociale et solidaire emploie un jeune salarié sur neuf dans le Grand Est, février 2017

LES AMBITIONS DE CE DIAGNOSTIC

Comprendre ce que c'est l'ESS

L'ESS est souvent présentée comme complexe et difficile à définir. **Elle fait l'objet d'idées reçues erronées :**

- les structures de l'ESS ne font pas de bénéfices ;
- l'ESS est une économie locale exclusivement ;
- les salariés sont tous patrons ;
- il n'y a que des bénévoles dans l'ESS ;
- l'ESS n'est présente que dans le champ du social ;
- l'ESS est une économie qui repose sur des subventions ;
- c'est une économie qui propose des contrats précaires principalement ;
- l'ESS, c'est de l'insertion par l'activité économique ;
- les entreprises de l'ESS sont des petites entreprises, etc.

Si le **profil des établissements de l'ESS présente de multiples facettes** (taille, statut, secteurs d'activité, etc.), tous respectent des **principes fondamentaux** que cette étude rappellera.

Mieux connaître la place de l'ESS au sein de Metz Métropole

Brosser un portrait de l'ESS dans la métropole permet de **connaître son poids sur le territoire**, ainsi que sa **répartition territoriale** par commune, pour donner à voir la place de l'ESS dans l'économie locale. Ce panorama permet également d'identifier les **secteurs d'activités** qu'elle représente, et d'apprécier le poids des établissements en termes d'**effectifs**. Cette analyse chiffrée s'appuiera sur l'exploitation du fichier Sirène 2019.

Valoriser l'ESS et les réseaux d'acteurs pour aider à structurer la filière

Les échanges menés avec les acteurs de l'ESS apportent des éléments de connaissance concernant le **fonctionnement des réseaux d'acteurs, les ressources** dont disposent les établissements de l'ESS, les **difficultés** qu'ils rencontrent et les **projets** qu'ils portent. L'objectif est de **rendre lisibles les actions** menées par les acteurs engagés et d'**améliorer l'articulation des démarches entre elles** pour davantage de cohérence, et en maximiser les impacts. Des enjeux et pistes d'action pourront se dégager de ces travaux.

Intégrer les réseaux nationaux de l'ESS

Cette démarche permettra d'intégrer l'écosystème national de l'innovation sociale et environnementale pour faciliter le développement des initiatives locales, l'accès aux financements et donner de la visibilité au territoire.

Intégrer un réseau national permet de :

- soutenir le financement et notamment l'amorçage et le changement d'échelle des innovations sociales ;
- lever les freins réglementaires ;
- renforcer les synergies territoriales et diffuser une culture de la coopération ;
- promouvoir la mesure et l'évaluation de l'impact ;
- inspirer des politiques publiques.

L'innovation sociale, qu'est-ce que c'est ?

Selon le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), l'innovation sociale « consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, […]. Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation[2] ».

[2] Rapport de synthèse du groupe de travail Innovation sociale, conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, décembre 2011

Un socle de connaissances partagé pour faire vivre un écosystème favorable au développement de l'ESS

Le développement de l'ESS au sein de la métropole présente de nombreux atouts pour le territoire et les collectivités locales. L'ESS :

- ◇ **favorise la création d'emplois non délocalisables et permet de proposer à la population des activités innovantes et de nouveaux services ;**
- ◇ contribue à la **vitalité et au dynamisme du tissu associatif, et encourage l'engagement citoyen ;**
- ◇ **facilite l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées**, notamment les habitants des QPV.

Enfin, les modèles économiques sont intéressants puisqu'ils engagent des **financements publics limités** dans un contexte de baisse généralisée des financements publics.

Par leur implication sur les questions sociales, **la Ville de Metz et son CCAS, s'inscrivent naturellement dans cette démarche métropolitaine**. En effet, par compétence légale, le CCAS réalise déjà l'Analyse des besoins sociaux (ABS)[3] et la Ville a signé, avec la CAF, le Département de la Moselle et l'État (DDCS) un Projet social de territoire couvrant la période 2016-2020. Promouvoir l'Économie sociale et solidaire et l'innovation sociale permettra de répondre aux besoins qui ont pu être identifiés.

Avec Metz Métropole, la Ville de Metz et le CCAS envisagent de devenir des facilitateurs pour le développement de l'ESS.

L'ESS a déjà été prise en compte dans différents documents de contractualisation :

- ◇ 6 pistes d'action pour le développement de l'ESS ont été proposées dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- ◇ l'ESS apparaît dans le chantier n° 7 « Action sociale et services à la personne : vers de nouveaux modes de faire » du projet métropolitain[4] ;
- ◇ les initiatives de l'ESS ont été identifiées dans le contrat de partenariat métropolitain ville/métropole/région.

[3] ABS : Obligation légale des CCAS/CIAS, elle constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à les aider à établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales

[4] Le projet métropolitain de Metz Métropole est un document stratégique visant à fixer le cap de développement du territoire et donner de la visibilité à l'ambition métropolitaine

Bliiida : la Conserverie locale met en boîte

L'ESS : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La loi du 31 juillet 2014 a créé le statut d'entreprise de l'ESS et en a défini les contours. **Les entreprises de l'ESS possèdent un fonctionnement interne et mènent des activités fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale**. Elles adoptent des **modes de gestion démocratiques et participatifs**.

Elles **encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent** : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Généralement, leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie sociale et solidaire.

La loi Économie sociale et solidaire répond à cinq objectifs

© Source : https://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/loi-economie-sociale-et-solidaire

Les grands principes qui régissent l'ESS

Les principes qui définissent les entreprises du champ de l'ESS sont :

- la liberté d'adhésion ;
- la gouvernance démocratique ;
- la non lucrativité individuelle ;
- l'hybridation des ressources ;
- l'utilité collective ou sociale du projet.

4 statuts possibles

La loi de 2014 reprend les acteurs historiques de l'ESS, soit les :

- **associations** ;
- **coopératives** ;
- **mutuelles** ;
- **fondations** (à l'exclusion des codes NAF de l'administration publique, des organisations patronales et consulaires, des syndicats de salariés, des organisations religieuses et des organisations publiques).

À cela s'ajoutent les **sociétés commerciales, qui respectent la définition de l'ESS et recherchent l'utilité sociale**. Cette disposition est mise en application par le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015, qui définit les statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'ESS.

La loi définit **3 conditions** pour garantir l'utilité sociale d'un organisme :

- apporter [...] un **soutien à des personnes en situation de fragilité**, soit du fait de leur situation économique et sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social ;
- contribuer à la **lutte contre les exclusions et les inégalités** sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
- concourir au **développement durable** dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Zoom sur l'Insertion par l'activité économique (IAE)

L'IAE est définie dans l'article L5132-1 du Code du travail comme un dispositif qui permet « à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ».

Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertion signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs.

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment :

- chômeurs de longue durée ;
- personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, etc.) ;
- jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ;
- travailleurs reconnus handicapés.

Pôle Emploi cible et oriente ces personnes vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle susceptibles de leur proposer du travail.

Les différentes structures de l'IAE

Entreprise d'insertion (EI)

Aucune forme juridique n'est imposée à l'entreprise d'insertion (association, Sarl, etc.), laquelle produit des biens ou des services comme n'importe quelle entreprise. Son originalité : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social, etc.)

Les salariés sont embauchés dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Entreprise de travail temporaire d'insertion (Etti)

Les Etti proposent des missions d'intérim, dans les secteurs d'activité faisant appel au travail temporaire.

Les salariés sont mis à disposition d'entreprises clientes de l'Etti, dans le cadre de missions d'intérim. La durée des contrats de mission ne peut dépasser 24 mois, renouvellements compris.

Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)

Les ACI assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail de leurs salariés. Ils organisent également leur suivi, leur accompagnement, leur encadrement technique et leur formation. Les ACI se situent dans le champ de l'ESS. Ils jouent un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Leurs activités peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs d'activité dès lors que les avantages et aides octroyés par l'État ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois ainsi créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Les biens et les services qu'ils produisent peuvent être commercialisés, lorsque cette commercialisation contribue à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées.

Les salariés sont embauchés dans le cadre d'un CDDI. La durée du contrat ne peut être inférieure à 4 mois et la durée hebdomadaire de travail à 20h. Les salariés en insertion perçoivent une rémunération horaire au moins égale au Smic.

Associations intermédiaires (AI)

Une AI met ses salariés à disposition de personnes physiques (des particuliers) ou morales (entreprises, associations, administrations). Elle assure l'accueil de ces personnes ainsi que l'accompagnement et le suivi de leur itinéraire de réinsertion. Tout salarié d'une AI exerce des activités ponctuelles qui ne nécessitent pas l'embauche d'un salarié à temps complet : débroussaillage, garde d'enfants, garde de personnes âgées, par exemple. L'embauche n'est pas possible pour réaliser des travaux particulièrement dangereux.

Le salarié est embauché dans le cadre d'un CDDI ou d'un CDD d'usage. L'AI devient alors l'employeur de la personne embauchée. À ce titre, elle est notamment responsable du paiement du salaire, lequel est calculé sur la base :

- soit d'un nombre d'heures forfaitaire, précisé dans le contrat de travail ;
- soit du nombre d'heures effectivement travaillées chez l'utilisateur.

L'intéressé a droit à la formation professionnelle continue.

Source : Présentation du dispositif d'IAE, CRI-BIJ Moselle, février 2019

Le point sur l'emploi par l'IAE en France

Dans son rapport public publié en janvier 2019[5] , la Cour des comptes rappelle que l'IAE occupe aujourd'hui une place importante au sein des dispositifs de la politique de l'emploi : en France, plus de 132 300 personnes sont en emploi d'insertion. En moyenne chaque mois, plus d'1,5 Md€ d'aides sont perçues par les structures accueillant les bénéficiaires en 2017. En 2016, 43 % des salariés en parcours d'insertion étaient employés par des associations intermédiaires. 37 % étaient accueillis par des ateliers ou chantiers d'insertion, les 20 % restant travaillant pour des entreprises d'insertion ou des entreprises de travail temporaire d'insertion. On dénombre entre 3 700 et 3 800 structures de l'IAE en France.

Hormis dans les associations intermédiaires dans lesquelles se sont développés les services à la personne, le public des structures de l'IAE est majoritairement masculin, peu qualifié (80 % ont un niveau inférieur au BAC) et 40 % sont allocataires des minimas sociaux (plus de 50 % dans les ateliers et chantiers d'insertion, 20 % dans les associations intermédiaires).

Un salarié sur 5 réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Accueillant des publics en moyenne moins en difficulté, les Etti obtiennent les taux d'insertion dans l'emploi[5] à la sortie du parcours les plus élevés : 46,7 % en 2017, devant les EI (38,3 %), les AI (36,1 %) et les ACI (26,9 %). Ces taux ont progressé au cours des dernières années, mais celui d'insertion dans l'emploi durable demeure beaucoup plus faible (15 à 25 points de moins selon le type de structures).

[5] http://grand-est.direccte.gouv.fr/Coordonnees-des-structures-d-Insertion-par-l-Activite-Economique-en-Moselle

Zoom sur l'agrément Esus

Les entreprises de l'ESS peuvent bénéficier d'aides et de financements spécifiques grâce à l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus) délivré par la Direccte. Il est une porte d'entrée pour les entreprises de l'ESS recherchant un accès au financement à partir de la collecte d'épargne solidaire. Il permet également aux investisseurs d'une entreprise solidaire d'utilité sociale d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME.

◇ **Comment être éligible à cet agrément ?**

Pour être éligibles, les entreprises de l'ESS doivent remplir les conditions suivantes :

- poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet ojectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
- avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le Smic, et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le Smic ;
- les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Selon l'article 11 de la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, certaines structures bénéficient de plein droit de l'agrément Esus :

- les entreprises d'insertion, de travail temporaire d'insertion, les associations intermédiaires, les ateliers et chantiers d'insertion ;
- les organismes d'insertion sociale ;
- les services de l'aide sociale à l'enfance ;
- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;
- les régies de quartier ;
- les entreprises adaptées ;
- les centres de distribution de travail à domicile ;
- les établissements et services d'aide par le travail ;
- les organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- les associations et fondations reconnues d'utilité publique et considérées comme recherchant une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 précitée ;
- les organismes agréés mentionnés à l'article L. 265-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et des adultes handicapés mentionnés aux 2°, 3° et 7° du I de l'article L. 312-1 du même code.

Une fois l'agrément obtenu, sa durée d'effet est déterminée dans le temps. D'ordinaire, l'agrément est délivré pour 5 ans. Cependant, les entreprises créées depuis moins de 3 ans à la date de la demande de l'agrément l'obtiennent pour une durée de deux ans.

L'agrément Esus en Moselle

Selon la liste nationale des entreprises bénéficiant au 17/09/2019 de l'agrément Esus[6] , seulement 1 707 structures sont agréées en France, dont 99 dans le Grand Est, 19 en Moselle, parmi lesquelles 10 à Metz Métropole :

- Groupe SOS seniors agréé pour 5 ans, 47 rue Haute-Seille à Metz, association du secteur des activités hospitalières (8610Z) ;
- Lor Routage (enseigne Handirect services), agréée pour 5 ans depuis le 18/01/2017, 9 rue André Marie Ampère à Metz, société commerciale de l'ESS, entreprise adaptée dans le secteur de la photocopie, de préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau (8219Z) ;
- la Maison de la culture et des loisirs, agréée pour 5 ans depuis le 21/09/2016, 36 rue Saint-Marcel, association du secteur des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (9499Z) ;
- Cimmest, agréée pour 5 ans depuis le 22/07/2017, rue de la Petite Boucherie à Metz, société commerciale de l'ESS du secteur des activités des marchands de biens immobiliers (6810Z) ;
- l'ouvre boîtes, agréée pour 2 ans depuis le 21/06/2017, rue Saint-Marcel à Metz, association du secteur des arts du spectacle (9001Z) ;
- le CMSEA (Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes), agréé pour 5 ans depuis le 04/03/2019, rue Dupont des Loges à Metz, association du secteur de l'hébergement social pour enfants en difficulté (8790A) ;
- l'association Partage ton frigo, agréée pour 2 ans à partir du 08/10/2018, avenue Foch à Metz, association du secteur des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (9499Z) ;
- l'association départementale des pupilles de l'enseignement public, agréée pour 5 ans depuis le 12/09/2017, rue Thomas Edison à Metz, association d'accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés (8891B) ;
- AMLI (Association pour le mieux être et le logement des isolés), agréée pour 5 ans à partir du 19/11/2018, rue Clotilde Aubertin à Metz, association du secteur des autres hébergements (5590Z) ;
- Etap'Habitat, agréée pour 5 ans depuis le 11/10/2018, association du secteur des autres hébergements (5590Z).

Au 1er mars 2017, le CN Cress, dans son premier état des lieux de l'agrément Esus[7], dénombrait 967 entreprises agréées en France. On note donc une progression notable des agréments en deux ans à l'échelle nationale (+77 %), ce qui peut s'expliquer par une meilleure connaissance du dispositif dans certaines régions. Néanmoins, cette progression n'a pas touché le Grand Est, puisqu'au 1er mars 2017, on dénombrait déjà 99 entreprises agréées.

Les régions ayant connu les plus fortes progressions sont :

- le Centre Val de Loire, qui est passé de 2 entreprises agréées à 17 ;
- la Bourgogne avec 52 entreprises agréées en 2017 contre 195 aujourd'hui ;
- la Corse qui est passée de 6 agréments à 22 en 2019 ;
- la Réunion avec 5 agréments en 2017 et 16 en 2019 ;
- l'Occitanie avec 51 agréments en 2017, 152 en 2019.

[6] La liste des entreprises figurant dans ce fichier (tresor.economie.gouv.fr) est issue d'une campagne de collecte d'informations auprès des services instructeurs portant sur l'ensemble des agréments accordés avant le 31/03/2019. Ces données sont exhaustives pour l'ensemble des régions ; des opérations de fiabilisation sont en cours dans certaines régions. La liste pourra donc évoluer à la marge, entre deux mises à jour.
Cette liste présente l'ensemble des entreprises :
- qui avaient fait l'objet, depuis le 01/08/2014 et à l'échéance du 31/03/2019, d'une décision d'agrément Esus au titre du I ou du II de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ;
- et dont l'agrément était en vigueur à cette échéance

[7] Observatoire national de l'ESS – CN Cress, Les entreprises agréées « Entreprise solidaire et d'utilité sociale » : quelle réalité aujourd'hui ? Premier état des lieux de l'agrément Esus défini par la Loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014

Région	Entreprises agréées Esus au 01/03/2019	Entreprises agréées Esus au 01/03/2017	Progression
Ile-de-France	282	180	57 %
Hauts-de-France	218	158	38 %
Bourgogne Franche-Comté	195	37	427 %
PACA	176	97	81 %
Auvergne Rhône-Alpes	154	110	40 %
Occitanie	152	51	198 %
Nouvelle Aquitaine	108	76	42 %
Pays de la Loire	108	54	100 %
Bretagne	106	52	104 %
Grand Est	**99**	**99**	**0 %**
Normandie	44	34	29 %
Corse	22	6	267 %
Centre Val de Loire	17	2	750 %
Réunion	16	5	220 %
Guadeloupe	5	2	150 %
Martinique	5	4	25 %
France	**1 707**	**967**	**77 %**

© Source : Observatoire national de l'ESS – CN Cress, Les entreprises agréées « Entreprise solidaire et d'utilité sociale » : quelle réalité aujourd'hui ? Premier état des lieux de l'agrément Esus défini par la Loi Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014 et liste nationale des entreprises bénéficiant au 17/09/2019 de l'agrément Esus, tresor.economie.gouv.fr

Les entreprises agréées Esus par région au 1er mars 2017

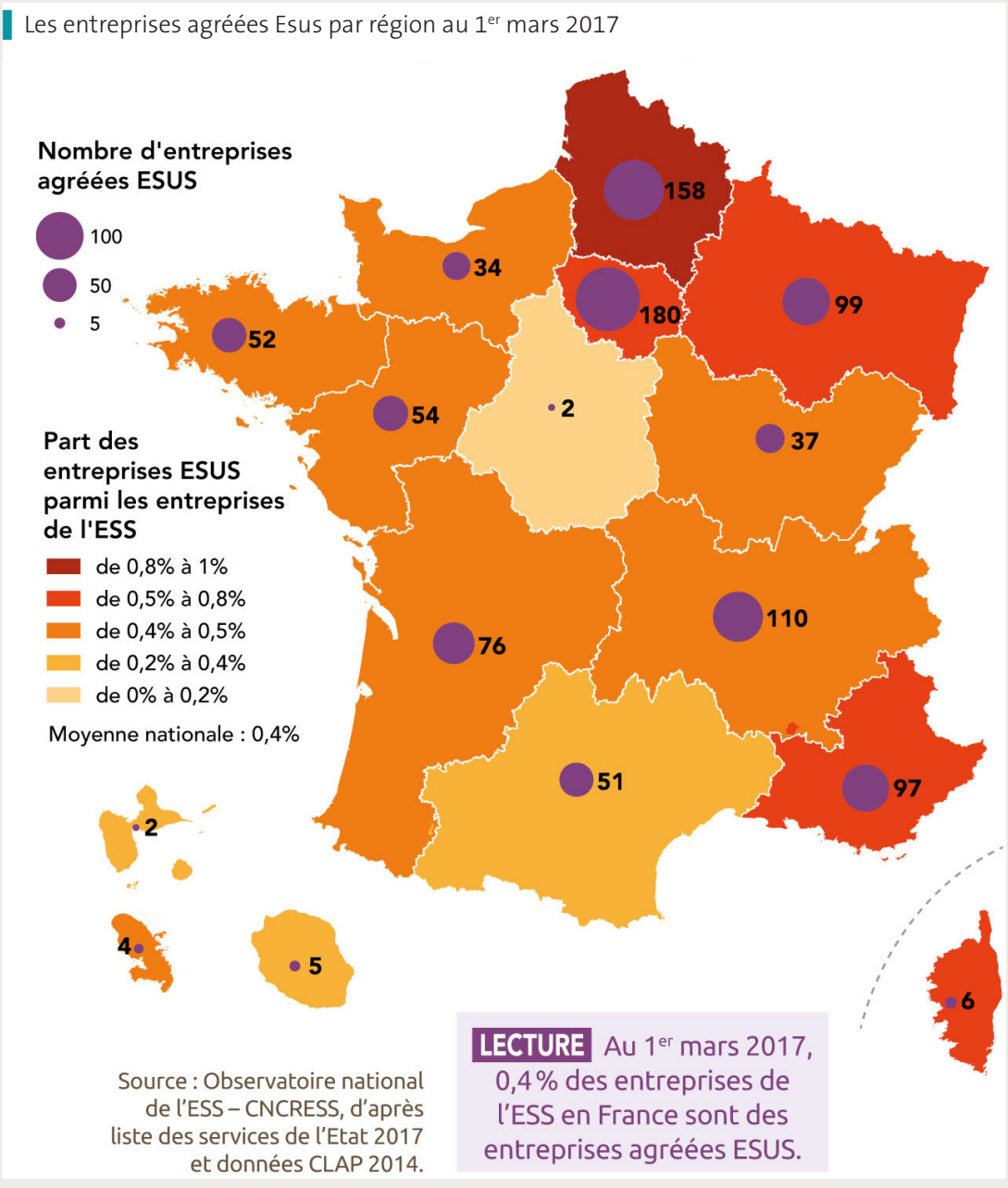

1. PANORAMA DE L'ESS SUR LE TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE

3 170 établissements

1 000 employeurs

Établissements recensés dans la métropole

9 % ESS

15 400 emplois

soit 12 % des emplois de Metz Métropole

Associations

Autres

90 % sont des associations

100 grandes entreprises

Banque ou crédit

Près de 100 grandes entreprises, dont 50 % dans la banque ou le crédit

PME

Autres

70 % des établissements sont des PME

1/3 d'établissements employeurs situés dans la métropole

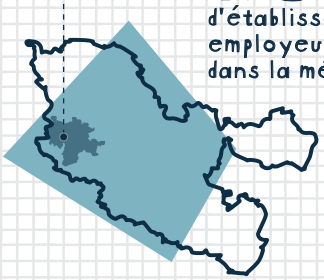

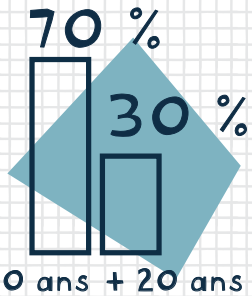

- 20 ans + 20 ans (âge des entreprises)

source : Sirene 2019

Café citoyen Fauve, Norroy-le-Veneur, source : blelorraine.fr

Environ 9 % des établissements de la métropole relèvent de l'ESS

1/3 des établissements employeurs de l'ESS mosellans sur le territoire métropolitain

La métropole messine compte 36 095 établissements : 3 168 établissements relèvent de l'Économie sociale et solidaire[8] soit 8,8 % des établissements de la métropole. Parmi ces 3 168 établissements, 31 % sont employeurs soit 975 établissements.

À titre de comparaison, les entreprises relevant du champ de l'ESS représentent 8,6 % des 128 790 établissements du département de la Moselle. 25 % des entreprises de l'ESS mosellanes sont employeuses (2 770 entreprises sur 11 090). Les entreprises de l'ESS de Metz Métropole représentent 29 % des entreprises de l'ESS de la Moselle mais 35 % des entreprises employeuses du département.

Plus de 3 000 établissements de l'ESS à Metz Métropole
Près de 1 000 établissements employeurs

Le champ de l'ESS est très hétérogène : il est nettement dominé, en nombre d'établissements, par les associations mais un grand nombre d'entre elles sont liées aux activités sportives ou culturelles. En termes de chiffre d'affaires et d'emplois, leur poids est nettement plus faible que celui des mutuelles, organismes de banque ou crédit.

Répartition des établissements de l'ESS en Moselle et à Metz Métropole, leur caractère employeur

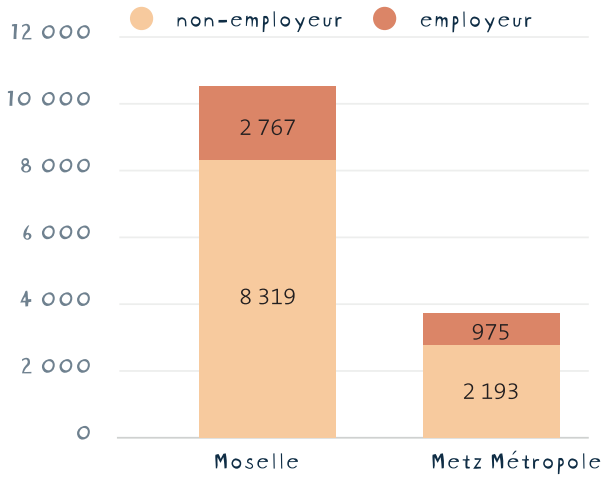

Un secteur dominé par les associations

93 % des établissements de l'ESS de Metz Métropole sont des associations (2 951 établissements), 2,7 % des établissements de la catégorie banques et crédit (86 établissements), 1,8 % des mutuelles (57 établissements), 1,8 % des coopératives (56 établissements) et 0,6 % des fondations (18 établissements).

Parmi les 975 établissements de l'ESS employeurs, 85 % sont des associations, 6 % des organismes de banque et crédit, 5 % des mutuelles, 2 % des coopératives et 1,2 % des fondations.

9 établissements de l'ESS sur 10 sont des associations

Les établissements de l'ESS en Moselle et à Metz Métropole

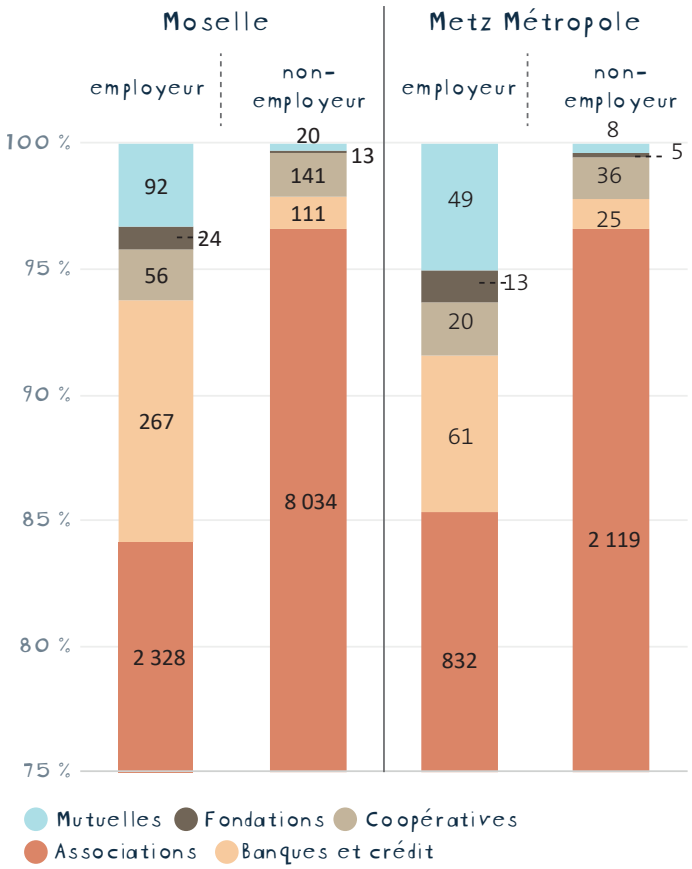

Note de lecture : les associations représentant un poids écrasant par rapport aux autres statuts, il a été choisi de faire démarrer l'axe des ordonnées à 75 %.

[8] Méthodologie permettant d'identifier les entreprises appartenant au champ de l'ESS explicitée en annexe n°1

Une majorité de PME mais une centaine d'établissements appartenant à de grandes entreprises

Parmi les 975 établissements employeurs, 690 sont des PME[9] (71 %), 121 appartiennent à une entreprise de taille intermédiaire[10] (12 %) et 93 appartiennent à des grandes entreprises[11] (10 %).

À noter : plusieurs établissements peuvent appartenir à une même entreprise.

Les entreprises employeuses de l'ESS à Metz Métropole représentent 38 % des PME employeuses de Moselle, 31 % des entreprises de taille intermédiaire et 28 % des grandes entreprises mosellanes.

7 établissements sur 10 sont des PME mais près de 100 établissements appartiennent à de grandes entreprises

Répartition des établissements employeurs de Moselle selon leur catégorie

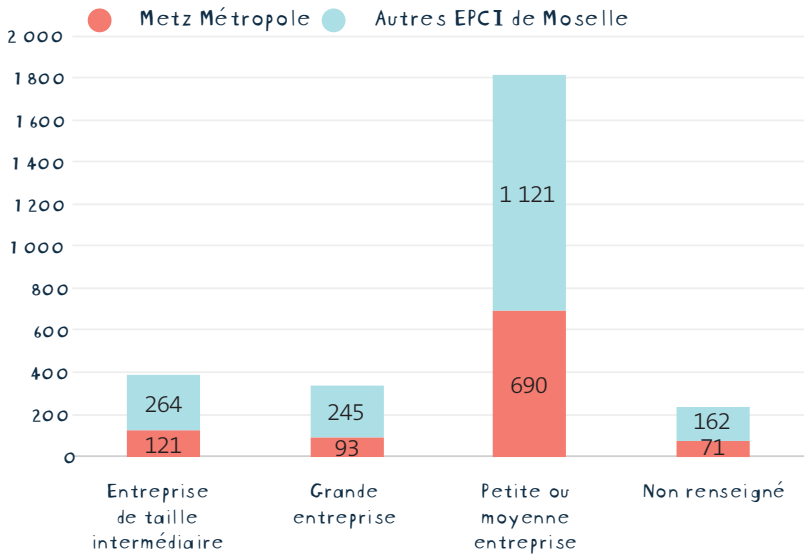

Répartition des établissements employeurs selon la catégorie de l'entreprise

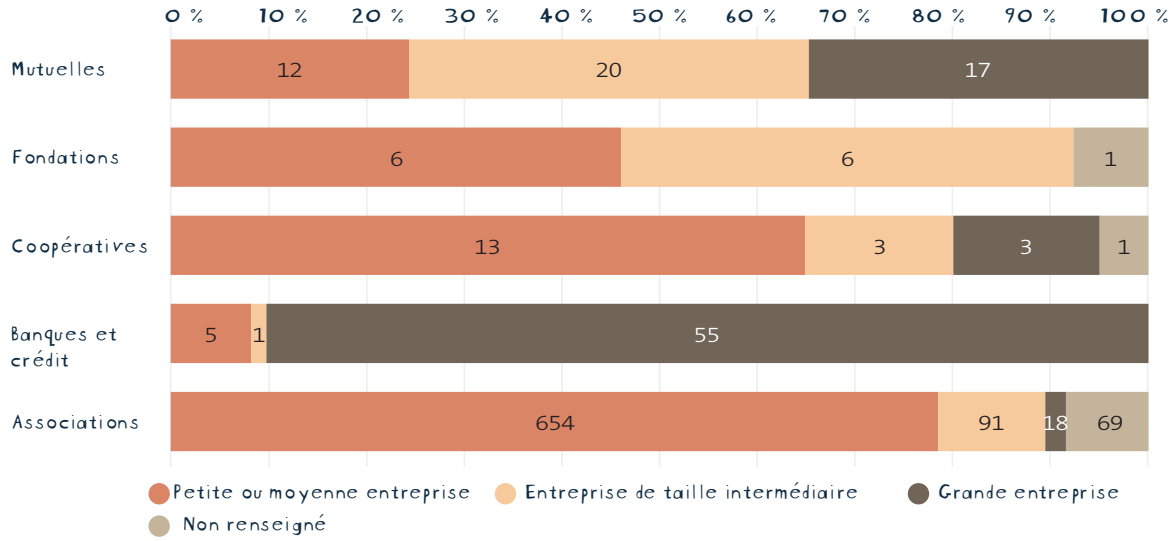

Focus sur les grandes entreprises dans le domaine de la banque et du crédit

Parmi les 93 établissements appartenant à de grandes entreprises, 55 sont des organismes de banque et crédit, 18 sont des associations, 17 des mutuelles et 3 des coopératives.

Parmi les 55 organismes de banque et crédit :

- 17 appartiennent à la Caisse d'épargne et de prévoyance Grand Est Europe ;
- 16 appartiennent à la Banque populaire Alsace Lorraine Champagne ;
- 16 appartiennent au Crédit mutuel ;
- 4 appartiennent à la caisse régionale du Crédit agricole mutuel lorrain et 1 à la caisse locale ;
- 1 appartient au crédit coopératif.

12 des 18 associations appartiennent à APF France handicap, les 6 autres appartiennent à la Croix rouge française.

Parmi les 3 coopératives, 2 sont des coopératives agricoles (Sodiaal union et Union invivo) et une concerne le champ de l'immobilier (SA coopérative Immobilière de l'Est).

[9] PME ou Petite ou moyenne entreprise : moins de 250 salariés, chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Cette catégorie inclut les micro-entreprises.

[10] Entreprise de taille intermédiaire : entre 250 et 4 999 salariés, soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui compte moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

[11] Grande entreprise : au moins 5 000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5 000 salariés mais plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise.

DES EFFECTIFS HÉTÉROGÈNES

UNE MAJORITÉ DE PETITS ÉTABLISSEMENTS

975 établissements se déclarent employeurs soit 31 % des établissements de l'ESS. Parmi les 682 établissements employeurs ayant renseigné une tranche d'effectifs salariés[12] , **37 % comptent moins de 3 salariés** (254 établissements), **31 % ont entre 3 et 9 salariés** (213 établissements), 13 % en ont 10 à 19 (91 établissements). Seulement 10 % comptent plus de 50 salariés (132 établissements). 68 % des établissements employeurs ayant renseigné une tranche d'effectifs comptent donc moins de 10 salariés.

À Metz Métropole, parmi les 832 associations se déclarant employeuses, 170 sont des unités non-employeuses ou n'ont pas mis à jour leur effectif (20 %), 92 n'ont pas renseigné leur effectif (11 %) et 51 déclarent 0 salarié (6 %) (elles ont eu des salariés au cours de l'année de référence mais n'ont plus d'effectif au 31/12).

En prenant comme estimation le milieu de chaque classe d'effectifs, on peut estimer que 15 400 emplois relèvent de l'ESS à Metz Métropole sur environ 127 000 emplois. L'ESS représente donc environ 12 % des emplois de la métropole.

Répartition des établissements par tranches d'effectifs

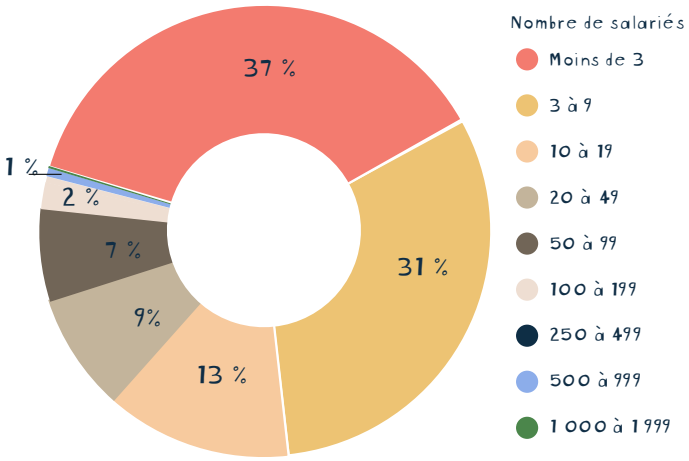

68 % d'établissements ont moins de 10 salariés
15 400 emplois soit 12 % des emplois de la métropole

Tranches d'effectifs salariés des établissements employeurs de l'ESS

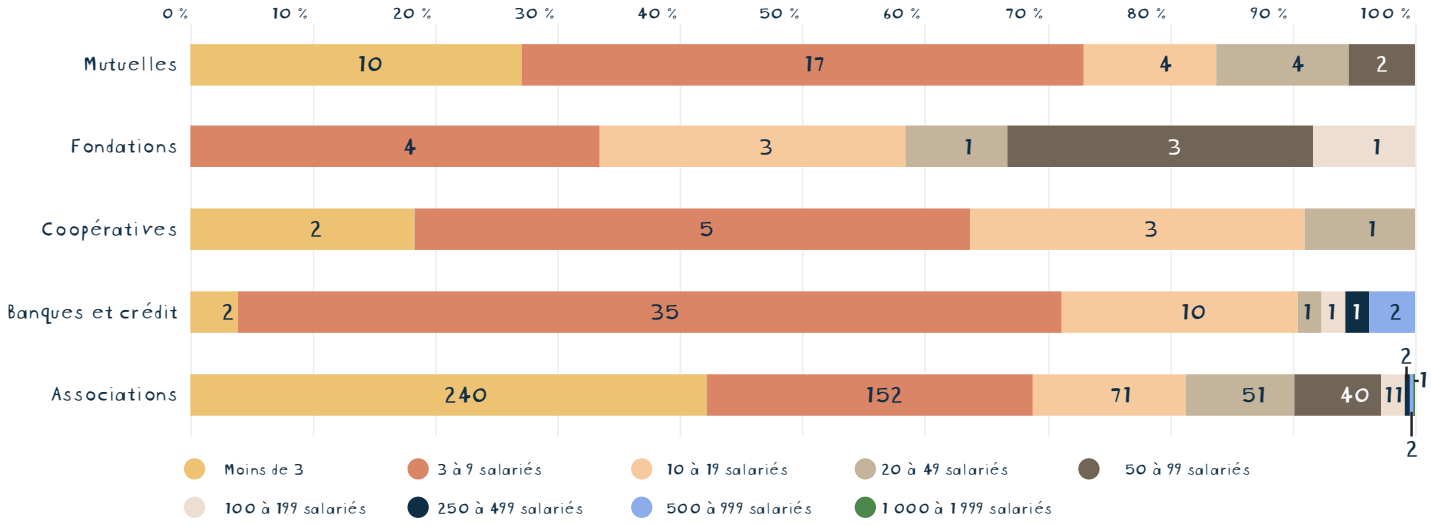

[12] Tranches d'effectifs salariés des établissements employeurs (au 31/12/2017)

ZOOM SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE GRANDE TAILLE

METZ MÉTROPOLE

38 % des établissements mosellans de plus de 100 salariés se situent à Metz Métropole

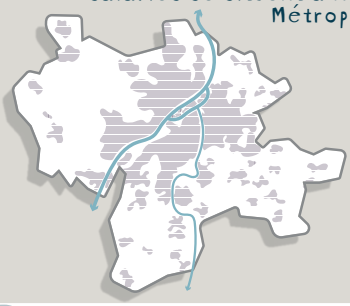

Nombre d'établissements mosellans selon la masse salariale

+ de 1 000 salariés

1 établissement de + de 1 000 salariés en Moselle :

L'Association mosellane d'aide aux personnes âgées (Amapa) situé à Metz Métropole

entre 500 et 1 000 salariés

5 établissements dont **4** à Metz Métropole :

Hôpitaux privés de Metz (Hôpital Belle-Isle et Hôpital Robert Schuman) sous le statut associatif, Banque populaire Alsace-Lorraine-Champagne, Caisse régionale du Crédit agricole mutuel lorrain

entre 250 et 500 salariés

5 établissements dont **3** à Metz Métropole :

Hôpitaux de Metz (Hôpital Sainte-Blandine), Groupe SOS Santé, Caisse d'épargne et de prévoyance Grand Est Europe.

entre 200 et 250 salariés

Aucun des **5** établissements mosellans comptant entre 200 et 250 salariés ne se situe dans la métropole

entre 100 et 200 salariés

37 établissements mosellans comptent entre 100 et 200 salariés dont **13** établissements à Metz Métropole :

- établissements liés à l'action sociale sans hébergement : Association mosellane d'aide aux personnes âgées (Amapa), l'Afaed de l'agglomération messine (Afaedem CAT), l'Union départementale des associations familales (Udaf), l'Association Metz Pôle services, emplois familiaux Moselle, Association départementale des pupilles de l'enseignement public (PEP 57 CMPP) ;

- des établissements liés à l'enseignement : l'Ogec Saint-Etienne (école privée de Metz), l'association scolaire De la Salle ;

- l'association d'information et entraide mosellane (Aiem) dans le champ de l'hébergement médico-social et social ;

- l'AGC Moselle (activités juridiques et comptables) ;

- l'Association de santé au travail (AST LOR'N) ;

- la Caisse fédérale du Crédit mutuel ;

- la Fondation Vincent de Paul (maison de retraite Sainte-Famille).

Activités associatives, action sociale, enseignement, sport, culture : les secteurs d'activités de l'ESS

Les principaux secteurs d'activités des établissements employeurs de l'ESS situés à Metz Métropole sont les suivants :

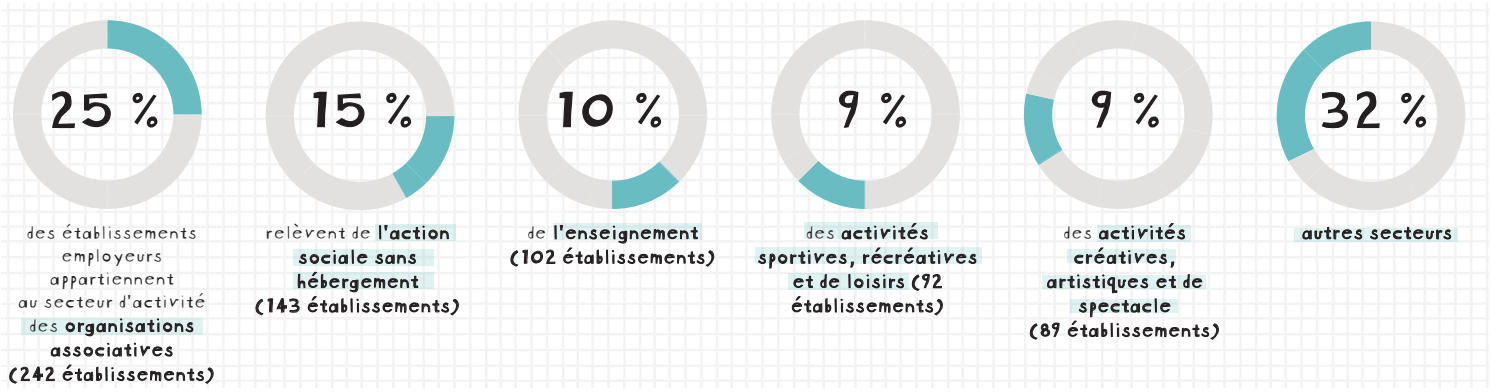

À titre de comparaison, à l'échelle de la Moselle, les 2 767 établissements employeurs de l'ESS se répartissent ainsi :

- activités des organisations associatives = 21 % / 586 établissements ;
- action sociale sans hébergement[13] = 13 % / 370 établissements ;
- enseignement = 13 % / 352 établissements) ;
- activités sportives, récréatives et de loisirs = 12 % / 328 établissements ;
- hébergement médico-social et social = 9 % / 239 établissements ;
- activités créatives, artistiques et de spectacle = 7 % / 200 établissements;
- autres secteurs = 25 % / 692 établissements.

Des établissements jeunes

La majorité des établissements de l'ESS sont récents. En effet, près de 40 % des établissements employeurs de l'ESS ont été créés entre 2010 et 2019, 29 % l'ont été durant les années 2000, et 14 % entre 1990 et 1999.

Nombre d'établissements employeurs selon leur année de création

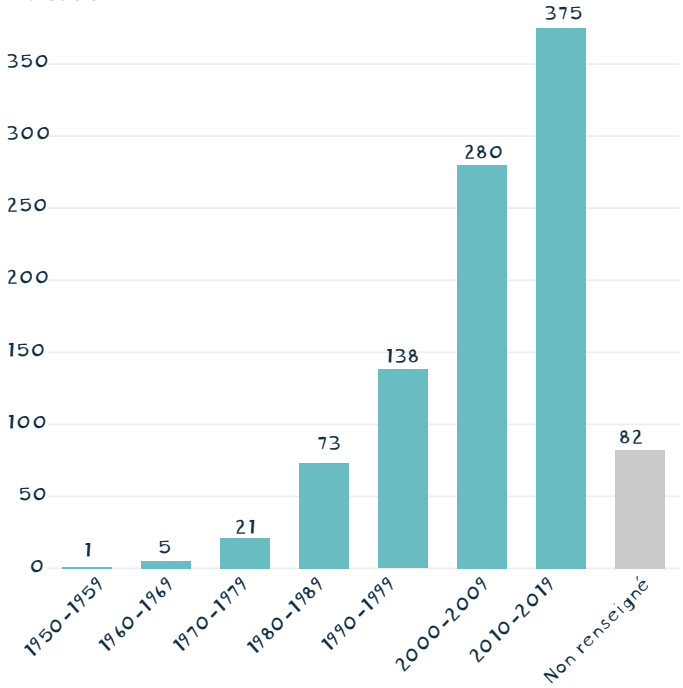

Près de 70 % des établissements ont moins de 20 ans
7 établissements sur 10 sont des sièges

Une majorité d'établissements sont des sièges

68 % des établissements employeurs sont des sièges d'entreprises (667 établissements) :

- 3/4 des associations sont des sièges (627 sur 832) ;
- 3/4 des coopératives sont des sièges (15 sur 20 établissements) ;
- 38 % des fondations sont des sièges (5 sièges sur 13) ;
- 28 % des établissements de banque et crédit sont des sièges (17 sur 61) ;
- Seulement 6 mutuelles sont des sièges (3 sur 49).

Ces implantations contribuent, par leurs chiffres d'affaires, à augmenter le poids et la valeur ajoutée économique de la métropole messine, ainsi qu'à son rayonnement.

Répartition des établissements employeurs

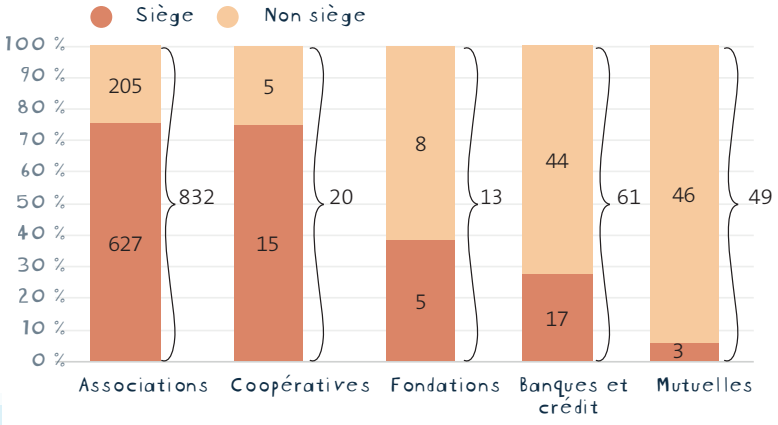

[13] Comme explicité dans l'annexe méthodologique, ont été exclus des organisations associatives : les organisations patronales et consulaires (code NAF 94.11), les organisations professionnelles (94.12), les syndicats de salariés (94.20), les organisations religieuses (94.91) et les organisations politiques (94.92).

Les structures de l'ESS à Metz Métropole : des profils variés

Cartographie non-exhaustive pour illustrer la variété des champs de l'ESS à Metz Métropole

Formation professionnelle

1 **Coopallia** - Plappeville - Société coopérative d'intérêt colletif

Formation professionnelle continue, insertion, évaluation des hommes et des organisations, conseil audit et accompagnement en responsabilité sociétale des organisations, accompagnement et coaching des hommes et organisations.

2 **Id'ées intérim** - Metz - Entreprise de travail temporaire d'insertion

Propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel. Id'ées interim a employé 90 salariés en 2019.

3 **Pyramide Est OIP** - Saint-Julien-lès-Metz - Association

Agence de placements, accompagnement, formation pour les personnes en situation de handicap, 44 salariés.

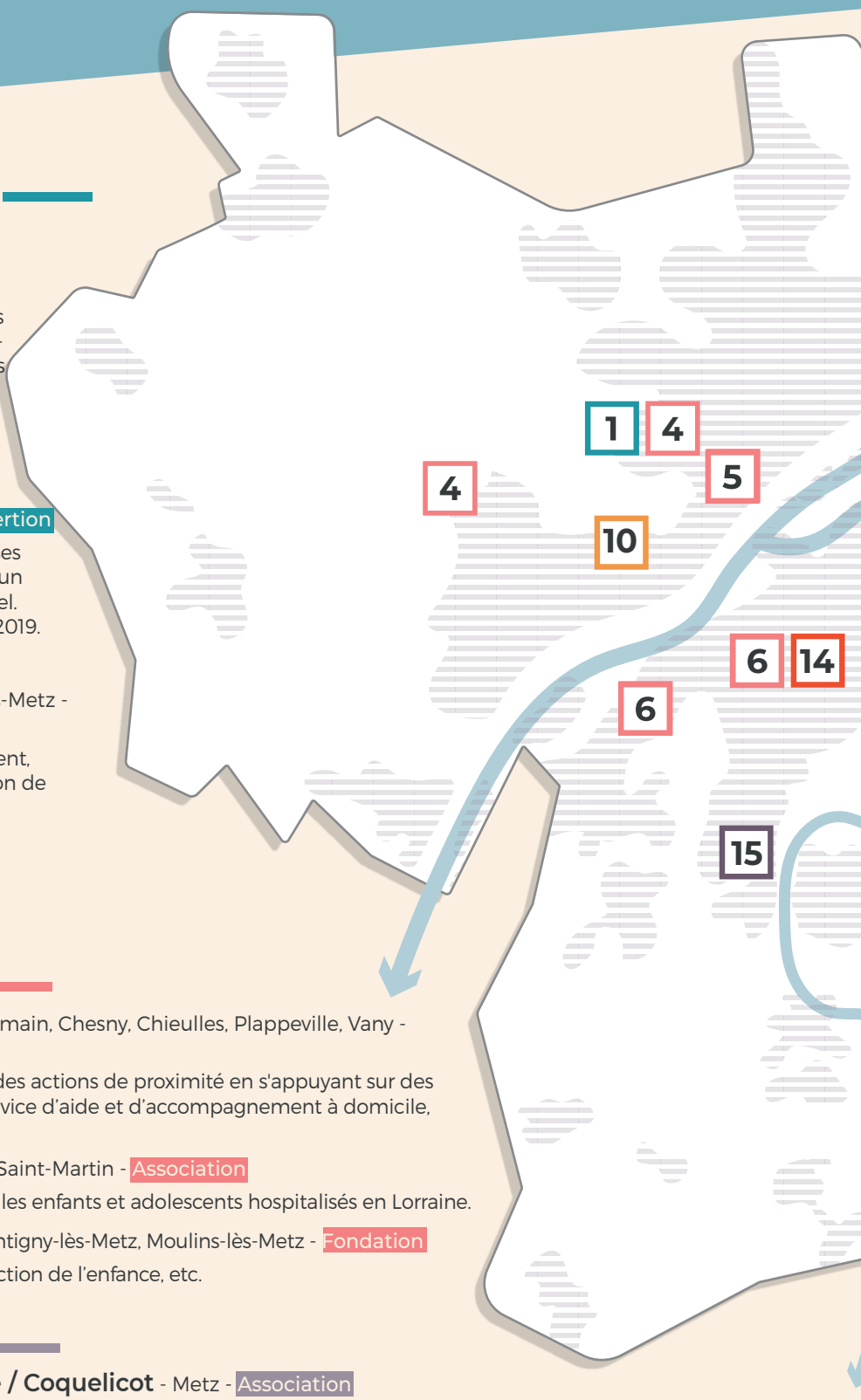

Enfance - Action sociale

4 **Familles Rurales** - Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Plappeville, Vany - Association

Répondre aux besoins des familles par des actions de proximité en s'appuyant sur des valeurs de solidarité et de lien social (service d'aide et d'accompagnement à domicile, crèche, etc.).

5 **La pédiatrie enchantée** - Le Ban-Saint-Martin - Association

Favoriser l'accès à l'art et la culture pour les enfants et adolescents hospitalisés en Lorraine.

6 **Fondation Vincent de Paul** - Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz - Fondation

Action sociale : maison de retraite, protection de l'enfance, etc.

Développement durable

7 **Connaître et protéger la nature / Coquelicot** - Metz - Association

Protection de l'environnement.

8 **Partage ton frigo / La Conserverie Locale** - Metz - Association

La conserverie locale transforme les denrées alimentaires,écartées de la distribution ou de la production, en conserve, confiture, compote, pickles, soupe, chutney, sauce etc. Un modèle facilement reproductible et autonome, pour que les conserveries locales deviennent une solution durable pour lutter contre le gaspillage alimentaire et permettre aux producteurs de transformer leurs surplus.

9 **Motris** - Metz - Association

Porteur du projet de trucothèque, et, plus largement, de réflexions et d'action de sensibilisation autour des valeurs du partage, de la gratuité et de la coopération (compostage, recyclage, boîtes à partages, etc.).

, répartis sur tout le territoire

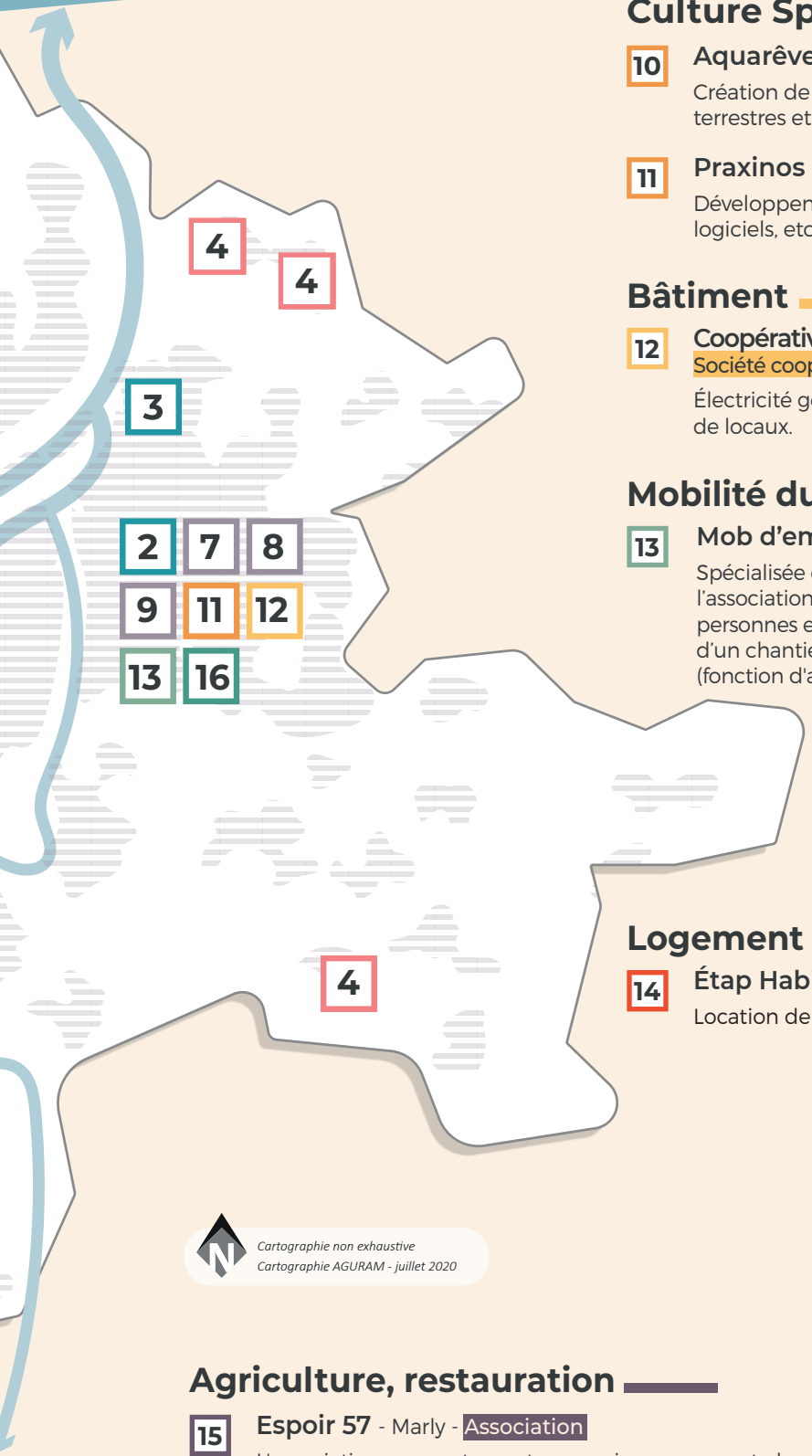

Cartographie non exhaustive
Cartographie AGURAM - juillet 2020

Culture Spectacle

10 **Aquarêve** - Scy-Chazelles - Association

Création de spectacles et évènements pyrotechniques terrestres et nautiques avec un rayonnement dans le Grand Est.

11 **Praxinos** - Metz Bliiida - Société coopérative et participative

Développement de solutions informatiques (plugins, scripts, logiciels, etc.) pour le cinéma d'animation numérique (2D & 3D).

Bâtiment

12 **Coopérative ouvrière mosellane d'électricité (Come)** - Metz
Société coopérative et participative

Électricité générale, travaux d'installation électrique dans tous types de locaux.

Mobilité durable

13 **Mob d'emploi** - Metz - Association

Spécialisée dans la réinsetion professionnelle par la mobilité, l'association est labellisée Structure IAE. Elle emploie jusqu'à 22 personnes en Contrats à durée déterminée d'insertion au sein d'un chantier d'insertion, en tant qu'employés polyvalents (fonction d'agent d'accueil).

Logement

14 **Étap Habitat** - Montigny-lès-Metz - Association

Location de studios meublés (résidence le Tardillon).

Agriculture, restauration

15 **Espoir 57** - Marly - Association

L'association a un restaurant, un service espace vert, du maraîchage bio "les petites bottes", un atelier de vannerie, avec un établissement et service d'aide par le travail (Esat) de 60 places. Elle dispose aussi d'un service d'insertion en milieu ordinaire et d'un service d'accompagnement à l'hébergement des travailleurs handicapés en milieu ouvert.

Services à domicile

16 **Travailler en Moselle** - Metz - Association

8 permanents qui proposent des services à domicile tels que ménage, jardinage, déménagement-manutention, peinture. 220 personnes employées par mois, avec un accompagnement à l'insertion professionnelle.

Spatialisation des activités de l'ESS par commune

Répartition des établissements de l'ESS - Les 44 communes de la métropole sont concernées

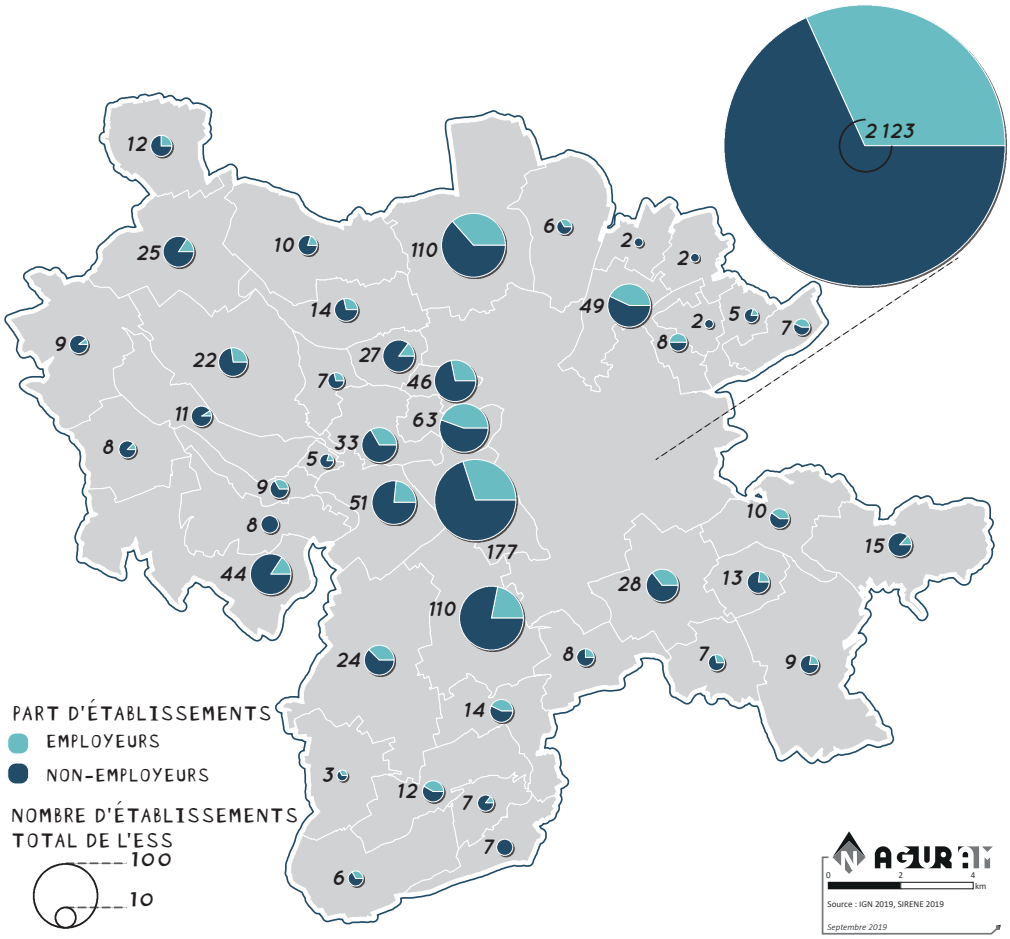

Les 44 communes de Metz Métropole comptent au moins 2 établissements de l'ESS. 39 communes sur 44 comptent au moins 1 établissement employeur :

- Metz compte 675 établissements employeurs.
- Montigny-lès-Metz : 53
- Woippy : 40
- Longeville-lès-Metz : 28
- Marly : 24
- Saint-Julien-lès-Metz : 21

3 communes en ont entre 11 et 20, et 30 communes de 1 à 10 établissements employeurs.

Répartition des associations de l'ESS - Des associations en grand nombre, présentes dans la plupart des communes

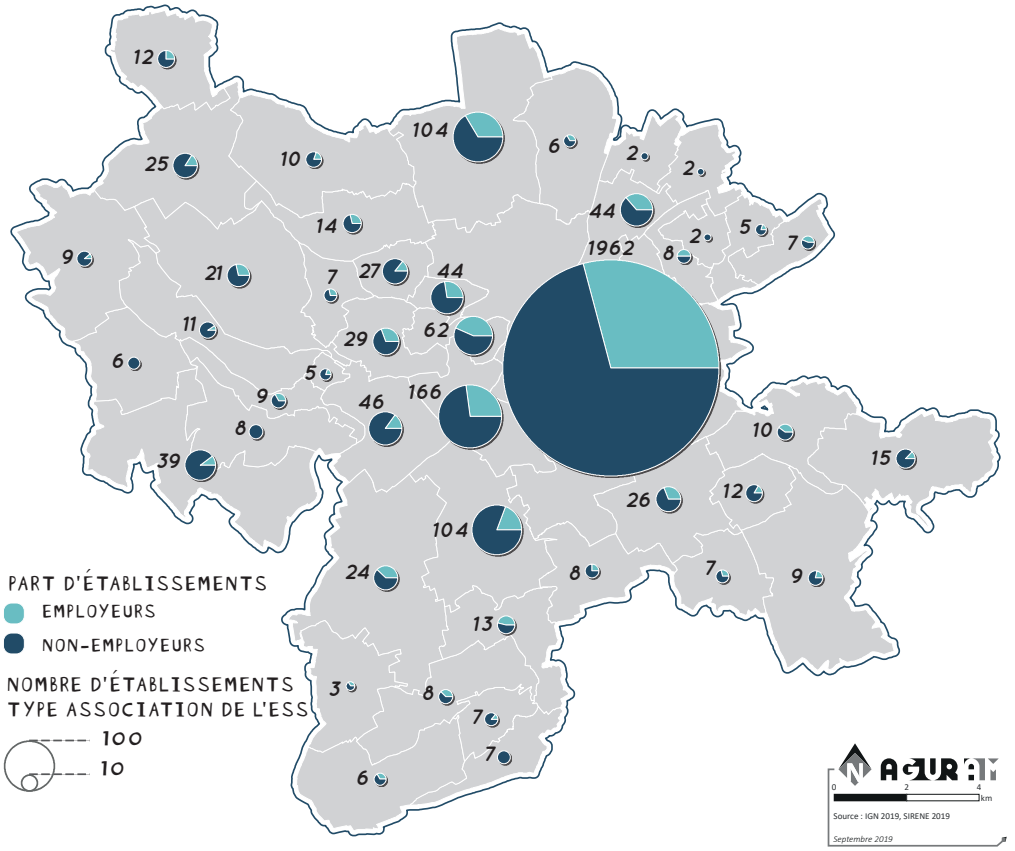

38 communes comptent une association employeuse.

Chieulles, Coin-sur-Seille, Gravelotte, Mey, Vany et Vaux ne comptent pas d'association employeuse.

Répartition des coopératives de l'ESS - Des coopératives présentes essentiellement dans la ville-centre

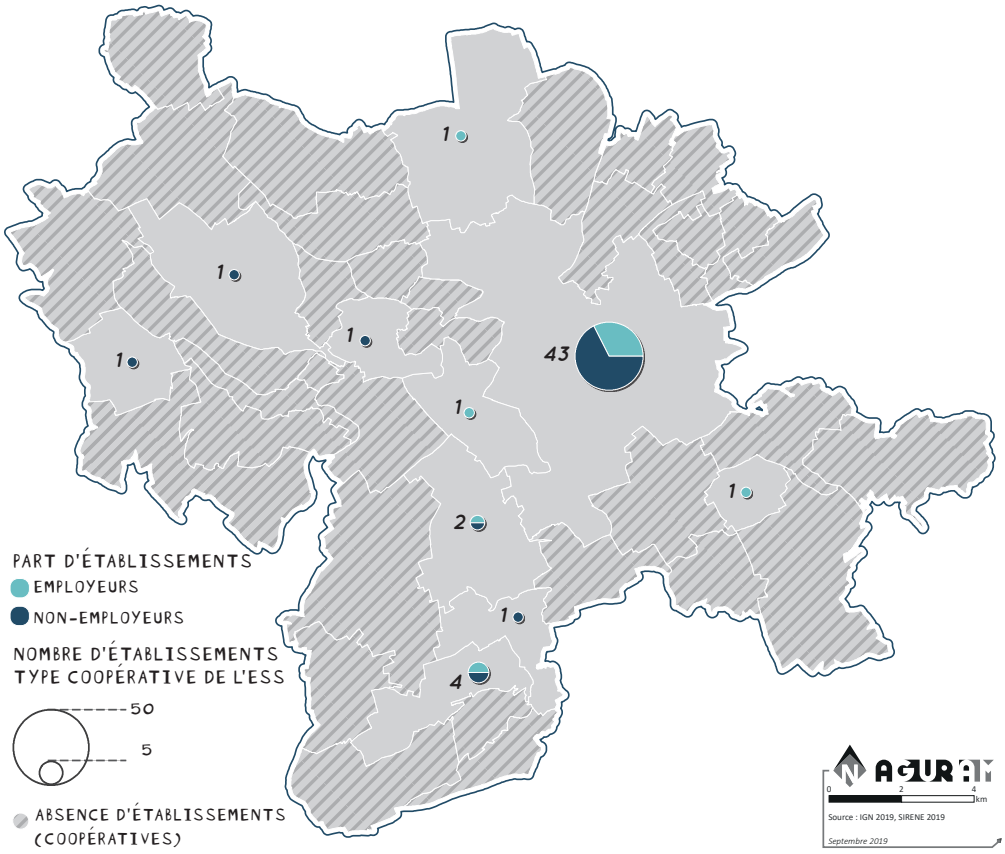

20 coopératives employeuses dont :

Metz : 14
Coin-lès-Cuvry : 2
Jury : 1
Marly : 1
Montigny-lès-Metz : 1
Woippy : 1

Répartition des fondations de l'ESS - Un peu plus de 10 % des communes engagées via des fondations

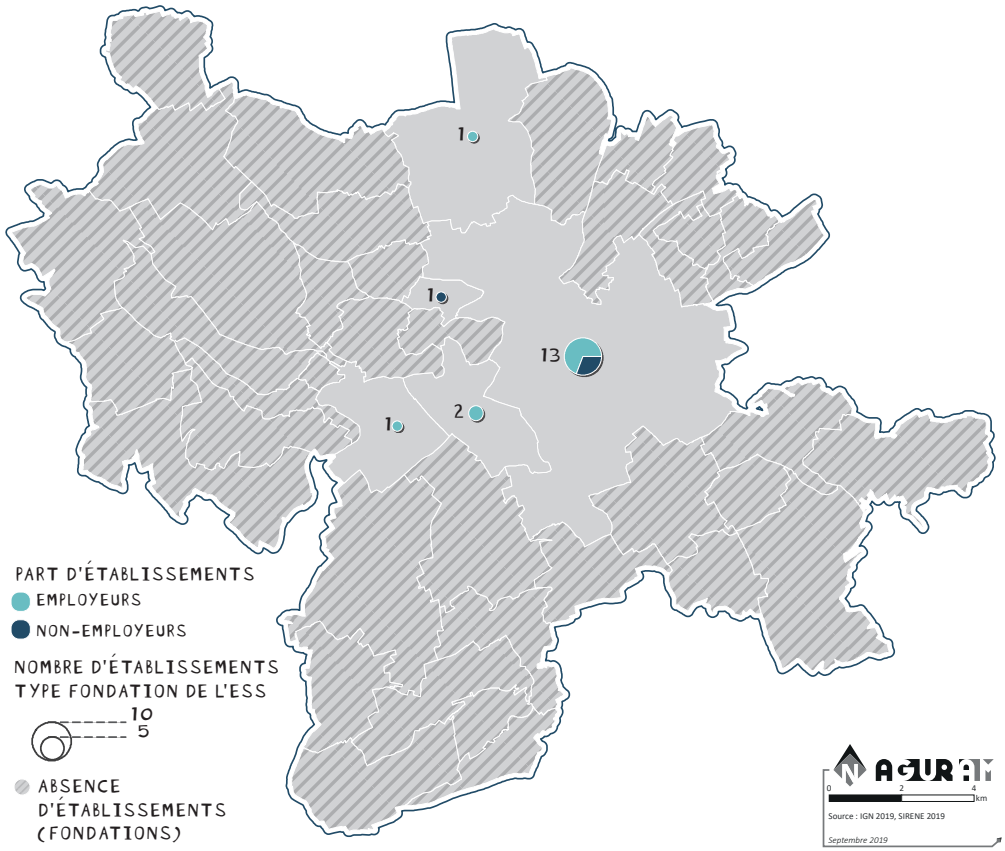

13 fondations employeuses dont :

Metz : 9
Montigny-lès-Metz : 2
Moulins-lès-Metz : 1
Woippy : 1

Répartition des mutuelles de l'ESS - Des mutuelles concentrées presque exclusivement dans la ville-centre

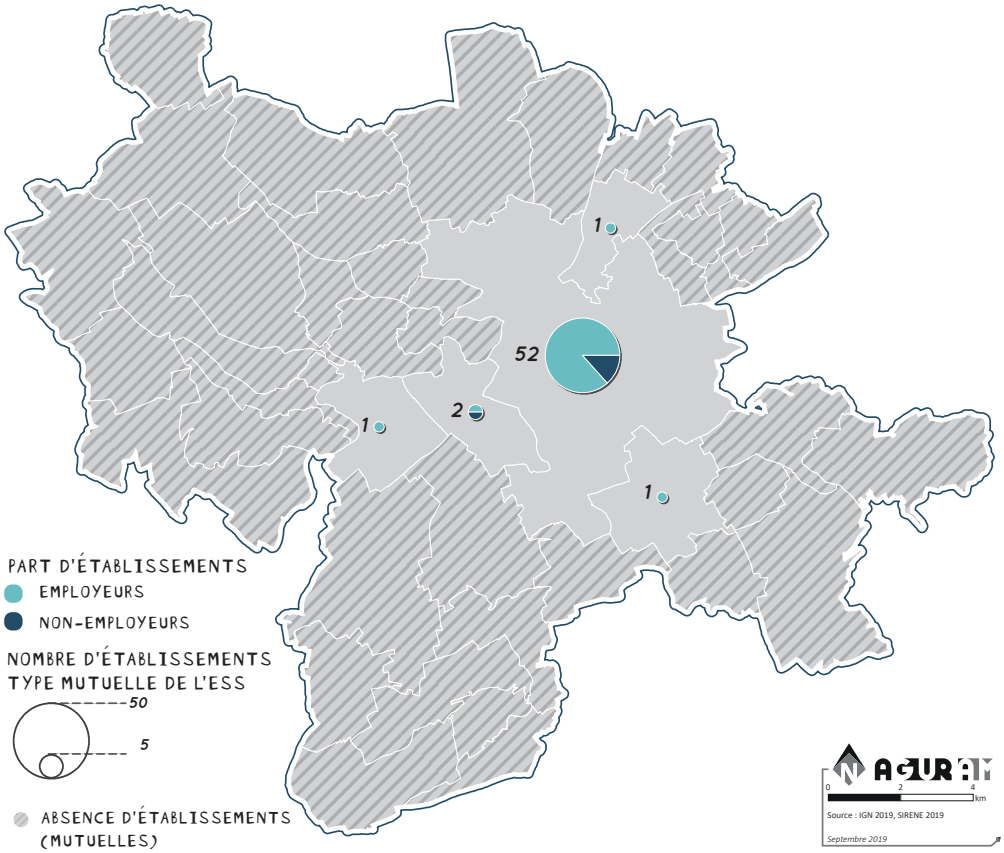

57 mutuelles dont 49 employeuses :

Metz : 45
Montigny-lès-Metz : 1
Moulins-lès-Metz : 1
Saint-Julien-lès-Metz : 1
Peltre : 1

Répartition des établissements bancaires et de crédit de l'ESS - Des établissements bancaires et de crédit qui maillent l'espace urbain

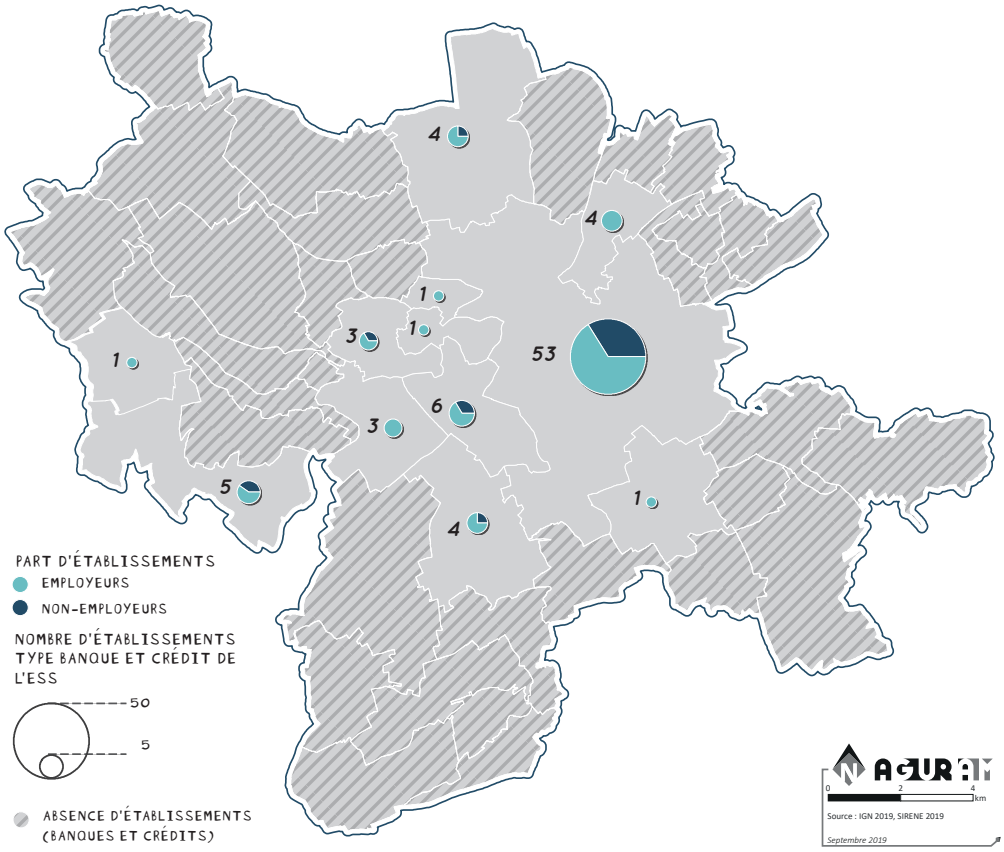

61 établissements employeurs de banque et crédit :

Metz : 35
Montigny-lès-Metz : 4
Saint-Julien-lès-Metz : 4
Moulins-lès-Metz : 3
Ars-sur-Moselle : 3
Woippy : 3
Marly : 3
Scy-Chazelles : 2
Gravelotte : 1
Longeville-lès-Metz : 1
Ban-Saint-Martin : 1
Peltre : 1

Zooms par types de statuts

LES ASSOCIATIONS

Effectifs

Parmi les 2 951 associations, 832 sont des établissements employeurs. 30 % des associations employeuses ont moins de 3 salariés, 15 % comptent 3 à 5 salariés et 12 % entre 6 et 9 salariés. On note toutefois une part importante d'associations employeuses qui ne déclarent pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12, ou qui n'ont pas mis à jour leur effectif.

L'Association mosellane d'aide aux personnes âgées (Amapa) compte entre 1 000 et 2 000 salariés.

2 établissements comptent entre 500 et 1 000 salariés : les hôpitaux privés de Metz Belle-Isle et Robert Schuman.

L'hôpital Sainte-Blandine (hôpitaux privés de Metz), ainsi que le groupe SOS Santé, comptent entre 250 et 500 salariés.

Tranches d'effectifs des associations au 31/12/2017

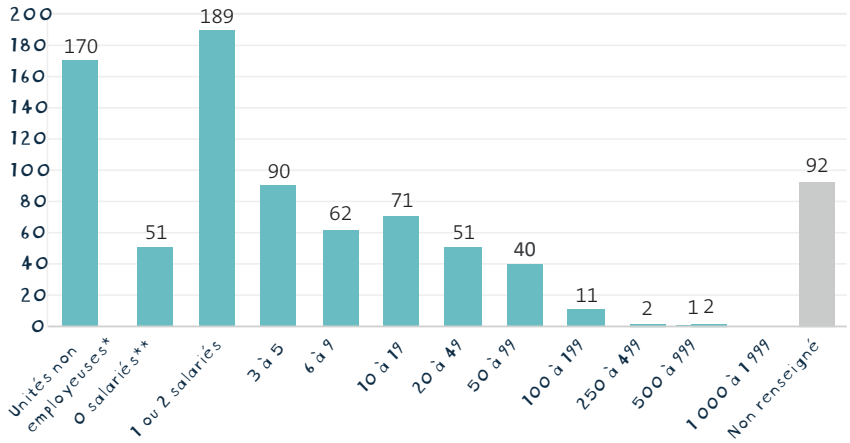

***** pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12 ou unités sans mise à jour d'effectif

****** n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence

Secteurs d'activités

◇ Les secteurs d'activités des associations sont les suivants :

- 46 % relèvent des activités des organisations associatives ;
- 12 % des activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- 11 % de l'enseignement ;
- 10 % des activités créatives, artistiques et de spectacle ;
- 8 % de l'action sociale sans hébergement.

◇ La répartition varie légèrement pour les associations employeuses :

- seulement 28 % relèvent des activités des organisations associatives ;
- 17 % de l'action sociale sans hébergement ;
- 11 % des activités créatives, artistiques et de spectacle ;
- 11 % des activités sportives, récréatives et de loisirs ;
- 12 % de l'enseignement ;
- 6 % de l'hébergement médico-social et social.

LE SECTEUR DES BANQUES ET ORGANISMES DE CRÉDIT

Parmi les 86 établissements de banque et crédit, 61 sont employeurs. **La majorité de ces établissements comptent moins de 10 salariés** (37 établissements sur 61).

Les plus gros employeurs sont :

- la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel lorrain (de 500 à 1 000 salariés) ;
- la Banque populaire Alsace Lorraine Champagne (de 500 à 1 000 salariés) ;
- la Caisse d'épargne et de prévoyance Grand Est Europe (250 à 500 salariés) ;
- la Caisse fédérale de Crédit mutuel (100 à 200 salariés).

Tranches d'effectifs des établissements de banque et crédit au 31/12/2017

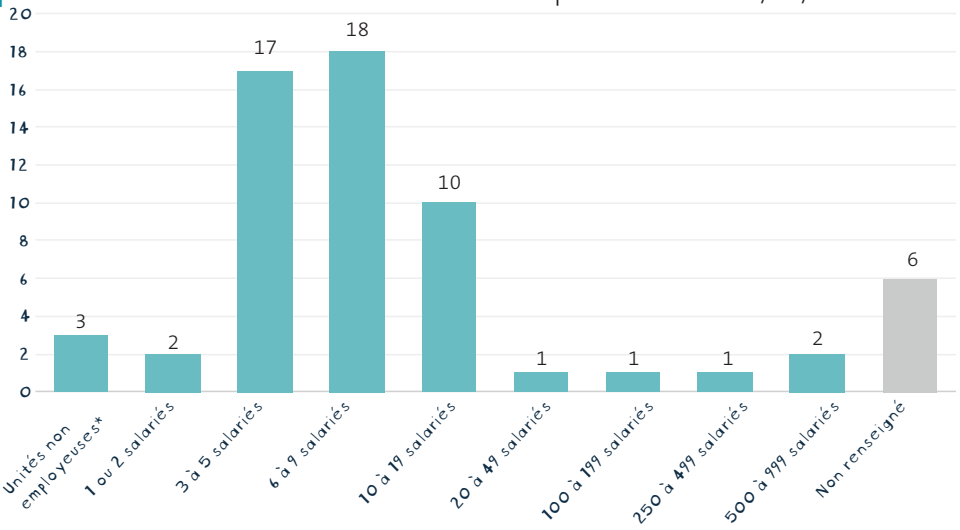

***** pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12 ou unités sans mise à jour d'effectif

****** n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence

LE SECTEUR DES MUTUELLES

Parmi les 57 mutuelles, 49 sont des établissements employeurs. **41 % des établissements employeurs ont moins de 6 salariés** (20 établissements).

Les deux principaux employeurs du secteur sont Harmonie Mutuelle et Groupama (50 à 100 salariés). 4 établissements comptent entre 20 et 50 salariés : Acoris Mutuelle, Crédit mutuel enseignant de Moselle, Mutuelle assurance instituteur France Maif et la Mutuelle générale éducation nationale MGEN.

Tranches d'effectifs des établissements de mutuelles et assurances au 31/12/2017

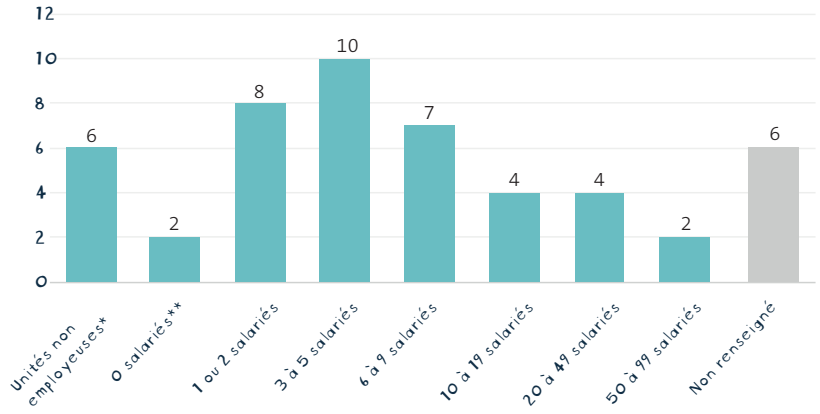

***** pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12 ou unités sans mise à jour d'effectif

****** n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Effectifs salariés

Parmi les 56 coopératives de Metz Métropole, 20 sont des établissements employeurs. Ce sont plutôt de **petites structures** : 7 de ces 20 coopératives comptent moins de 10 salariés, 3 en comptent entre 10 et 19 (Coopérative lorraine d'élevage Cloé, Coopérative ouvrière mosellane électricité (Come), Société d'achats des bouchers charcutiers (Sodabo) et une seule entre 20 et 49 salariés (Union Invivo).

***** pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12 ou unités sans mise à jour d'effectif

Tranches d'effectifs des coopératives employeuses au 31/12/2017

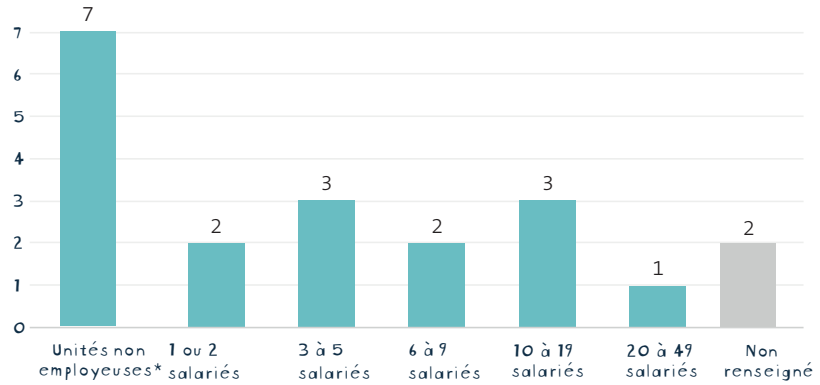

Répartition des coopératives selon leur secteur d'activité

Secteurs d'activité

38 % des coopératives relèvent du secteur de la construction de bâtiment (21 établissements) et 20 % du commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (11 établissements), 7 % des travaux de construction spécialisés (4 établissements).

Parmi les 20 coopératives employeuses, un quart pratique le commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles, 20 % relèvent de la construction de bâtiments, 10 % des activités immobilières, 10 % des travaux de construction spécialisés.

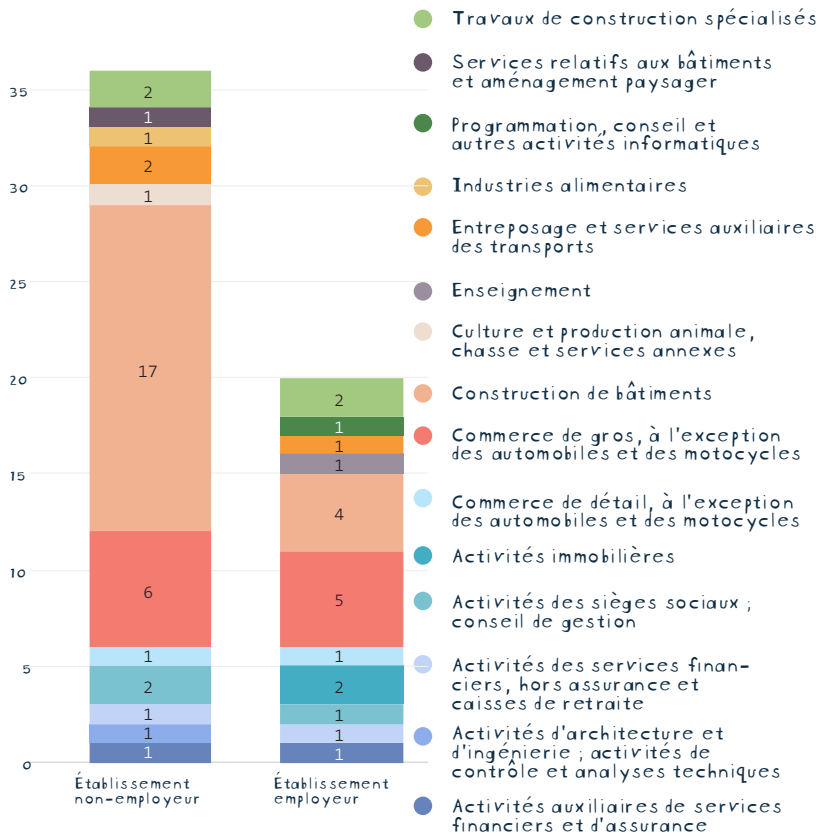

***** pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12 ou unités sans mise à jour d'effectif

Effectifs salariés

Parmi les 18 fondations de Metz Métropole, 13 sont des établissements employeurs.

Le plus important employeur est la Fondation Vincent de Paul (Maison de retraite Sainte-Famille) avec un effectif compris entre 100 et 200 salariés.

◇ 3 établissements comptent entre 50 et 100 salariés :
- l'Institut de recherche technologique matériaux, métallurgie, procédés (IRT M2P) ;
- la fondation Saint-Jean ;
- la fondation Vincent de Paul (Maison d'enfants l'Ermitage).

Le foyer de la jeune fille Vacquinière de l'œuvre sociale protestante compte entre 20 et 50 salariés.

◇ 3 établissements comptent de 10 à 19 salariés :
- le Foyer Sainte-Constance ;
- la Maison d'éducation maternelle de l'œuvre sociale protestante ;
- la Fondation Armée du Salut.

Tranches d'effectifs des fondations au 31/12/2017

Répartition des fondations selon leur secteur d'activité

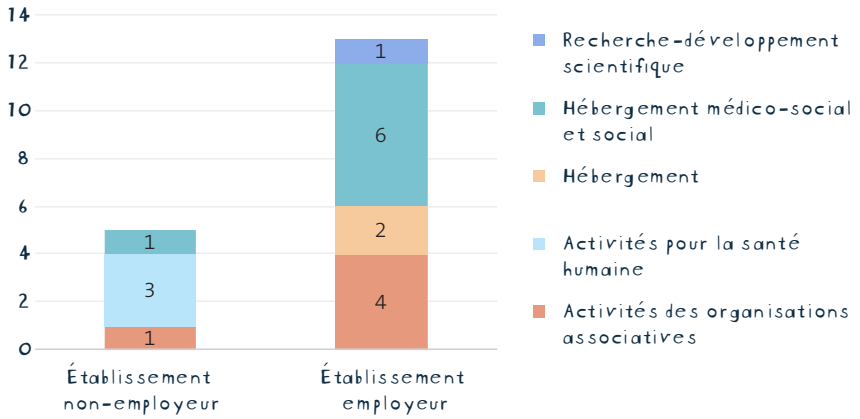

Activités

39 % des fondations relèvent de l'hébergement médico-social et social (7 établissements sur 18), 28 % des activités des organisations associatives (5 établissements), 17 % des activités pour la santé humaine (3 établissements), 11 % de l'hébergement.

◇ 4 établissements employeurs relèvent des activités des organisations associatives :
- le Fonds de dotation territorial Metz mécènes solidaires ;
- 3 établissements appartenant à la fondation Abbé Pierre.

◇ 2 établissements employeurs relèvent de l'hébergement :
- Foyer Sainte-Constance ;
- Foyer de la jeune fille de l'œuvre sociale protestante.

◇ 6 établissements employeurs concernent l'hébergement médico-social et social :
- la Maison d'éducation maternelle et la Vacquinière de l'œuvre sociale protestante ;
- la Fondation Saint-Jean ;
- la Maison d'enfants l'Ermitage et la Maison de retraite Sainte Famille de la Fondation Vincent de Paul ;
- la fondation de l'Armée du Salut.

Seul l'IRT M2P relève du secteur de la recherche-développement scientifique.

À jour juin 2020

DES RÉSEAUX ET DES DISPOSITIFS À L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

La crise sanitaire et la refonte en cours du SRDEII sont susceptibles de faire évoluer les dispositifs présentés.

RÉGION GRAND EST

AMI soutien à la création et au développement de tiers-lieux dans le Grand Est

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de soutenir la création et le développement de tiers-lieux (d'activités, d'innovation territoriale, de services publics, sociaux, culturels) sur le territoire du Grand Est, qui répondent à de réels besoins et de multiples enjeux en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de développement numérique, d'acquisition des savoirs, de soutien social et sociétal.

Les tiers-lieux sociaux reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Economie sociale et solidaire). Ouverts à tous publics, ils permettent également :

- d'apporter des services de découverte, de formation, d'apprentissage, d'accompagnement à l'usage du numérique ;
- de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et de soutenir localement les porteurs de projets associatifs par la constitution et l'animation de communautés.

Exemples : Espaces Publics Internet, espaces de médiation et d'inclusion numérique, solidaires, etc.

AMI initiatives territoriales

La Région Grand Est porte l'AMI initiatives territoriales qui vise à accompagner la structuration et l'essaimage de démarches collectives novatrices et/ou inhabituelles se développant sur les territoires, dont la mutualisation de moyens, la coopération ou le partenariat de services. Cela contribue à :

- la création de projets structurants sur le territoire qu'ils soient marchands ou non ;
- la structuration de filières locales créatrices d'activités/services non-délocalisables.

Grand Est emploi associatif

Ce dispositif vise à soutenir la création d'emplois en CDI dans l'ESS, liés au développement d'activités ayant une plus-value sociale, territoriale et sociétale.

Bourses émergence Scop/SCIC

Les bourses émergence Scop répondent à 2 objectifs :

- intervenir en amont de la création ou de la reprise d'entreprise : aide financière des futurs associés-salariés ;
- favoriser l'émergence de projets d'entreprise de production et de services sous statut coopératif, sous la forme d'une société coopérative et participative.

Aide aux couveuses d'entreprise

Par ce dispositif, la Région Grand Est décide de soutenir les couveuses d'entreprises ayant pour objet d'apporter un accompagnement individualisé aux porteurs de projets par un dispositif de test ante-création, et de professionnaliser ces porteurs de projets afin de consolider la création de leur entreprise ou de leur emploi.

Aide aux entreprises d'utilité sociale

Ce dispositif vise à accompagner les projets d'investissement matériel des structures de l'ESS, créatrices de biens ou services sur le territoire de la Région Grand Est en soutenant :

- les structures de l'Économie sociale et solidaire ;
- la création et le développement d'entreprises non délocalisables portant les valeurs de l'ESS sur le territoire ;
- la compétitivité des entreprises en favorisant la modernisation de leur outil de production et l'amélioration des conditions de travail.

Appel à projets Fabrique à projets d'utilité sociale

La Région Grand Est souhaite soutenir la structuration de collectifs d'accompagnement appelés Fabriques à projets d'utilité sociale, dont l'objectif est de transformer les besoins non satisfaits du territoire en projets à caractère économique.

Les Fabriques à projets d'utilité sociale permettent de passer du stade de l'idée à celui de projet en accompagnant les deux phases suivantes :

- l'idéation : formation d'une idée à partir d'un besoin ou de l'initiative d'un individu ; l'objectif est d'approfondir l'idée et d'étudier l'opportunité d'aller plus loin ;
- la validation : l'objectif est de démontrer la pertinence économique et sociale de l'idée par la réalisation d'études d'opportunités.

Aide aux CAE

Par ce dispositif, la Région Grand Est décide de soutenir les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ayant pour objet d'apporter un accompagnement individualisé aux porteurs de projets par un dispositif de test ante-création, et de professionnaliser ces porteurs de projets afin de consolider la création de leur entreprise ou de leur emploi.

Aide aux manifestations d'envergure de l'ESS

Par ce dispositif, la Région Grand Est décide de soutenir l'organisation de manifestations et d'actions expérimentales collectives de promotion de l'ESS à caractère économique et d'envergure régionale ou nationale, afin de :

- promouvoir et mieux faire connaître le dynamisme des acteurs de l'ESS dans le Grand Est et leur rôle dans l'écosystème économique régional ;
- contribuer à la qualité, à l'attractivité et à l'accroissement de l'activité économique et sociale dans le Grand Est.

La Cress Grand-Est

Présentes dans chacune des régions, les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (Cress) rassemblent les entreprises et réseaux de l'ESS, pour assurer leur promotion, leur développement et leur représentation sur les territoires.

Leurs missions ont été précisées par la loi sur l'ESS de juillet 2014 (art. 6) :

- la représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- l'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne.

La Cress Grand Est rassemble les entreprises de l'ESS au-delà de leurs statuts pour développer des coopérations, une intelligence commune et porter le projet de l'économie sociale et solidaire.

Elle permet aux acteurs publics de mieux appréhender les enjeux globaux du secteur pour les intégrer dans leur stratégie de développement local. Elle soutient le développement économique et social en favorisant la création de richesse (activités et emplois durables non délocalisables).

Les membres de la Cress Grand Est sont regroupés en 7 collèges :

- Collège associatif
- Collège coopératif
- Collège mutualiste
- Collège fondations
- Collège entreprises sociales / IAE
- Collège syndicats d'Employeurs
- Collège spécificités Régionales

Informations à retrouver sur : www.cress-grandest.org

Antenne de Reims
Siège administratif
14 avenue Hoche
51100 Reims
03 26 07 96 43

Antenne de Nancy
Maison régionale des sports
13 rue Jean Moulin
CS 70001- 54510 Tomblaine
03 83 18 87 39

Antenne de Strasbourg
Siège sociale
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
03 88 24 54 01

Partenariat Conseil départemental de la Moselle et CRESS

Depuis 5 ans, le CD57 et la Cress Grand Est ont noué un partenariat visant à développer l'ESS. En 2019, ce partenariat s'oriente vers l'achat responsable, l'orientation et l'emploi. En septembre 2019 à Metz, un rendez-vous d'affaires professionnel entre les structures de l'ESS et les acheteurs publics du Département de la Moselle est proposé, dans le contexte de la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Le 4 octobre 2019 à Metz, le Forum de l'emploi dans l'ESS a permis de rencontrer les entreprises qui embauchent, proposent des actions de bénévolat, ou un accompagnement aux projets de formation, ou d'entrepreneuriat social. 250 offres avaient été recensées en 2018, auprès des structures participant à la 3e édition du forum.

Les 7 et 8 décembre, la Cress Grand Est et le CD57 ont co-organisé la 3e édition de l'Autre marché de Noël dédié aux structures de l'ESS, à la salle Fabert de Metz sur le parcours du Sentier des lanternes. Des idées de cadeaux originales et éco-responsables ont été proposés au grand public. Cette manifestation s'est inscrite dans le cadre des Noëls de Moselle et du Marché de Noël de la Ville de Metz.

Conseil départemental de la Moselle

Appel à projet Innovation sociale

Le Conseil départemental de la Moselle (CD57) lance un appel à projet Innovation sociale afin de soutenir de nouvelles initiatives sur les territoires permettant l'émergence et l'expérimentation de nouvelles activités qui répondent aux critères de l'innovation sociale et s'inscrivent dans les compétences du département.

Sont particulièrement ciblés dans cet appel à projet, par ailleurs inscrits dans le cadre du Plan pauvreté, les projets concourant à la cohésion sociale et territoriale, en particulier :

- à l'insertion et l'emploi des publics qui en sont éloignés dans une perspective d'insertion durable ;
- à l'inclusion sociale des publics en situation de fragilité ;
- à la solidarité intergénérationnelle ;
- au développement durable (ex : lutte contre le gaspillage alimentaire, circuits courts, etc.) ;
- aux solidarités territoriales (ex : maintien de services en milieu rural).

Pôle social et solidaire du secteur Saint-Privat

Metz Métropole est en charge de l'aménagement de l'ancienne BA128 et a permis la création d'un pôle social et solidaire sur une emprise de 7 hectares sur le secteur Saint-Privat. Le secteur Saint-Privat, au nord-est du plateau de Frescaty, est un pôle social et solidaire qui regroupe différentes structures humanitaires et d'intérêt général œuvrant en Moselle : l'Esat Espoir 57, la Croix Rouge, le Secours populaire français.

La chaîne d'appui à la création d'entreprises

Le financement par Metz Métropole d'une chaîne d'appui à la création d'entreprise est susceptible de contribuer à la création de structures de l'ESS en soutenant, accompagnant et promouvant les projets.

L'écosystème du Plateau de Frescaty dont fait partie le pole économie sociale et solidaire de Saint Privat, source : plaquette Bienvenue dans l'éco-système Plateau de Frescaty, Metz Métropole, agence Inspire Metz

En effet, Metz Métropole encourage la dynamique de création d'entreprises en soutenant les structures de la chaîne d'appui à la création d'entreprise telles que Alexis, Pacelor, Réseau Entreprendre, l'Adie, Cohérence Projets, Cap entreprendre, Lorraine active et Initiative Metz.

En matière d'accompagnement de projets, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Moselle, ainsi qu'Alexis Lorraine peuvent aider les jeunes entreprises en leur proposant un accompagnement, des formations, et une aide à l'immatriculation.

En matière de financements, divers acteurs peuvent soutenir les entreprises :

- l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) peut favoriser l'accès au micro-crédit ;
- Initiative Metz est un outil d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles ; il peut renforcer les fonds propres sous forme de prêt à taux zéro ;
- le réseau Entreprendre peut renforcer des fonds propres sous forme de prêt à taux zéro pour les projets créateurs d'emplois ;
- Lorraine active peut apporter une garantie d'emprunt bancaire, permettre une mise en réseau et apporte du conseil aux porteurs de projets.

Concernant l'hébergement juridique et administratif, 4 structures peuvent accompagner les porteurs de projet :

- Cap entreprendre (coopérative d'activités et d'emplois, test d'activités) ;
- Cohérence projets (couveuse d'entreprise) ;
- l'incubateur lorrain (accompagnement des projets de création d'entreprises innovantes issues de la recherche publique) ;
- L'agence France entrepreneur.

Inspire Metz

En matière d'appui économique, Inspire Metz peut mettre en lien les porteurs de projets avec les structures d'appui à la création d'entreprises et faciliter les recherches de financement.

Ville de Metz / CCAS

Guide Metz la Solidaire

En 2018, la Ville de Metz, en partenariat avec Metz Métropole et la Fondation Abbé Pierre, a soutenu l'édition du guide Metz la Solidaire dans le but de mettre en avant des structures et associations défendant l'économie sociale et solidaire.

Clôture régionale du mois de l'ESS

La Ville de Metz a organisé, le 5 décembre 2018, la clôture régionale du mois de l'ESS sur le thème : « ESS : des solutions innovantes pour nos territoires ! ». Quinze stands, une conférence-débat et 4 ateliers en amphithéâtre ont permis aux 165 participants de travailler collectivement au développement de l'ESS.

Le comité d'émergence de l'ESS

Le comité d'émergence, coordonné par le CCAS, s'inscrit dans la démarche Impact Metz qui tend à favoriser l'essor, sur le territoire de Metz et sa métropole, d'une économie à impact social et/ou environnemental positif. Cet outil est une aide à l'amorçage de projet innovant sur le territoire. Il permet de créer une synergie d'acteurs, tous investis dans l'accompagnement de projet relevant de l'ESS (institutions et structures d'accompagnement, d'ingénierie technique, de conseil et/ou financière), avec deux objectifs :

- rendre lisibles les dispositifs d'accompagnement pour les porteurs de projet ;
- créer un collectif d'accompagnement autour des porteurs de projet.

Préalablement à chaque réunion, les structures accompagnatrices membres proposent des projets qu'elles suivent et souhaitent soumettre au collectif pour avis. Suite à une présentation par le porteur de projet et échange entre les membres, un collectif d'acteurs se mobilise, en fonction des besoins du porteur, pour accompagner pendant 6 mois le projet et faciliter sa mise en œuvre sur le territoire.

Progr'ESS

La Ville de Metz, en collaboration avec Metz Métropole et ses partenaires, a proposé, le 29 novembre 2019, un évènement sur la création de projet. Une table ronde portant sur les facteurs clés de la réussite d'une création d'entreprise a été suivie de 4 cafés d'échanges visant à répondre aux questions des participants :

- définir son modèle économique pour organiser sa recherche de financement ;
- choisir son statut, sa fiscalité : quelles conséquences sur son activité ;
- savoir communiquer en fonction de ses cibles ;
- développer son projet sans s'oublier.

Livret d'accompagnement destiné aux porteurs de projets

Coordonné par le CCAS de Metz, ce livret a été réalisé en 2019 et permet aux porteurs de projets de repérer les nombreuses structures d'accompagnement à la création d'activité ouvrant sur le territoire de Metz et de la métropole. Plus de 30 organismes sont récencés. Pour demander un exemplaire : contact@ccas.mairie-metz.fr

Bliiida, source : Facebook de Bliiida

Le Tiers-lieu Bliiida et la Fabrique d'Économie sociale et solidaire ESS We Can

Le programme ESS We Can est un dispositif d'accompagnement créé par Metz Métropole, BLIIIDA, Véolia et AG2R La Mondiale afin de favoriser le développement d'activités ayant une utilité sociale et/ou solidaire sur le territoire messin. Passer de l'idée au projet entrepreneurial, tel est l'objectif du programme ESS We Can. Ce dispositif se traduit par l'accompagnement individuel, sur une durée de 6 mois, de 4 porteurs de projets sélectionnés par un jury.

Ce programme gratuit doit permettre au porteur de projet de :

- valider l'idée et modéliser le projet ;
- appréhender les bases de la création d'une entreprise sociale et solidaire ;
- construire sa posture d'entrepreneur ;
- rédiger les bases de son business plan social.

Bliiida, source : lorntech.eu

Metz mécènes solidaires

Metz mécènes solidaires est un fond de dotation, outil innovant de financement du mécénat, créé par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, qui combine les atouts de l'association loi de 1908 et ceux d'une fondation.

Neutre, pérenne, indépendant, multi-partenarial et inclusif, Metz mécènes solidaires incarne la volonté d'agir ensemble au service d'enjeux partagés du territoire.

Les objectifs de Metz mécènes solidaires sont les suivants :

- soutenir des projets d'intérêt général utiles et concrets sur le territoire de Metz Métropole ;
- mobiliser des fonds afin de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la solidarité, du développement durable et du numérique ;
- dans une logique de circuit court : donner en local pour des projets locaux avec une attribution de fonds décidée par des acteurs locaux.

Le fonds de dotation est dirigé par un conseil d'administration à parité public/privé pour orienter sa stratégie et attribuer des fonds aux projets sélectionnés dans le respect des souhaits exprimés par les donateurs.

Les fonds de dotation ne pouvant recevoir de fonds publics de quelque nature que ce soit, Metz mécènes solidaires est tenu d'autofinancer sa structure.

Premier pitch d'un porteur de projet devant le jury de Metz mécènes solidaires, source : Twitter de Metz mécènes solidaires

Dispositif 100 chances 100 emplois

Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, avec une attention particulière portée aux habitants dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville, est un enjeu majeur pour le bassin d'emploi de Metz.

Dans cette perspective, l'État soutient la mise en place d'un programme d'actions, intitulé 100 chances 100 emplois dont le pilotage est assuré par les entreprises Schneider electric, Davigel et Auchan, conjointement avec la Mission locale du pays messin.

Lancé à Metz en avril 2018, ce dispositif permet d'offrir aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, un accompagnement renforcé vers l'emploi (repérage des candidats, rencontre avec des cadres d'entreprises, simulation d'entretien, accompagnement dans la formalisation d'un projet professionnel).

Une journée d'information achats responsables avec le CNFPT

Le 26 novembre 2018, une journée d'information sur les achats responsables, animée par le CNFPT a eu lieu.

Direccte Grand Est

Dispositif Local d'Accompagnement DLA

La Direccte Grand Est porte un Dispositif local d'accompagnement (DLA) depuis 2002, financé par l'État, la Caisse des dépôts et consignations, le Fonds social européen, les collectivités territoriales et locales. Une structure porteuse a été retenue à la suite de l'appel à projets 2017-2019 : en Moselle, le Cojep a été choisi. Il propose un accompagnement des structures employeuses de l'ESS. La finalité du dispositif est la « création, consolidation, développement de l'emploi, et amélioration de la qualité de l'emploi par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du territoire ». En fonction de la problématique traitée, l'accompagnement DLA peut être individuel ou collectif et durer entre 2 mois et 2 ans.

Agrément Esus (Entreprise solidaire d'utilité sociale)

Disposer d'un agrément Esus permet à une entreprise de bénéficier :

- de financements issus de l'épargne solidaire ;
- de financements spécifiques BPI France ;
- de dispositifs de soutien de certaines collectivités ;
- d'un accompagnement par le DLA.

L'agrément donne de la visibilité aux entreprises et permet de valoriser leur image (signature de marque[14]). Par ailleurs, les personnes physiques ayant investi dans des entreprises agréées Esus bénéficient d'une réduction fiscale[15].

Les conditions pour disposer d'un agrément Esus sont les suivantes :

- l'entreprise doit avoir pour objectif principal la recherche d'une utilité sociale (soutien à des publics vulnérables, cohésion territoriale ou développement durable), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- la recherche d'utilité sociale doit avoir un impact significatif sur le compte de résultat ;
- l'encadrement de la politique de rémunération.

Banque des territoires

La Banque des territoires accompagne les établissements en contribuant à la structuration et au changement d'échelle des entreprises de l'ESS.

Pour accompagner le développement des entreprises de l'ESS, la Banque des territoires mobilise ses moyens financiers pour :

- orienter et structurer le projet d'entreprise ;
- accompagner la structuration du projet jusqu'à son changement d'échelle, en investissant en fonds propres et quasi-fonds propres ;
- évaluer l'impact social du projet sur le long terme.

L'agence d'innovation Grand E-nov

Début 2018, les élus de la Région Grand Est et de la CCI Grand Est, avec l'ensemble des acteurs de l'innovation, ont co-fondé la nouvelle agence, Grand E-nov.

Elle accompagne les entreprises, petites ou grandes, primo innovantes ou matures, dans tous leurs projets d'innovation. Premier maillon pour l'appui aux territoires, elle permet ainsi de répondre de manière coordonnée et unique aux entreprises du Grand Est.

L'agence propose des services variés :

- financement de projet d'innovation : réalisation d'une cartographie des possibilités de financement de projet, aide au montage de demande de financement ;
- ingénierie de projets d'innovation : information, étude de faisabilité, accompagnement, etc. ;
- Scal'E-nov, accelérateur de start-ups ;
- accompagnement des territoires innovants : identification des atouts/faiblesses, intelligence collective, assistance dans les démarches et réponses aux AAP.

[14] Perception qu'ont leurs cibles

[15] Pour encourager l'actionnariat solidaire, grâce à l'investissement des particuliers dans le capital des entreprises solidaires, un dispositif fiscal est inscrit dans la loi(art 199 terdecies-du CGI). Cette incitation fiscale vise à encourager les contribuables à soutenir le développement d'entreprises qui exercent une mission principaled'utilité sociale et qui ne rémunèrent pas, ou très peu, leurs parts de capital. La déduction fiscale compense donc en partie la faible rentabilité du placement. Le taux de réduction d'impôt est passé en 2018 de 18 à 25 %, ce qui correspond au régime général pour l'ensemble des PME.

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) Grand Est

L'Udes vise à affirmer l'identité et la représentation des employeurs du champ de l'économie sociale et solidaire dans le dialogue social, au niveau national et dans les territoires.

Ses missions sont :

- fédérer les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'actions concertées sur les questions relatives à la vie de leurs entreprises ;
- exprimer les positions, les besoins et les préoccupations de ses membres pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de son organisation collective ;
- représenter les employeurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux afin de promouvoir leurs propositions et de valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale et solidaire ;
- négocier et signer des accords collectifs de travail au niveau multi professionnel de l'économie sociale et solidaire.

Passerelles et compétences, antenne de Metz

Passerelles et compétences est une association qui propose du bénévolat de compétences aux associations de solidarité qui auraient besoin de compétences ponctuelles.

Ce bénévolat peut prendre diverses formes :

- une mission de quelques heures à plusieurs mois à temps partiel ;
- un accompagnement individuel de quelques heures sur plusieurs mois ;
- une bourse aux experts basée sur l'échange entre experts pour résoudre le problème d'une association (½ journée) ;
- ½ journée créative de travail en groupe pour trouver de nouvelles idées ;
- une mission de courte durée sur une question précise (3 à 4h) ;
- un échange téléphonique d'une demi-heure sur une question simple.

Urscop Grand Est

Regroupant plus de 160 coopératives et 3 800 salariés, l'Urscope Grand Est accompagne les porteurs de projets dans le cadre de transmission d'entreprise aux salariés, de reprise d'entreprise, de transformation d'association, et de création ex nihilo.

Elle est en capacité de prendre à sa charge une partie du plan de financement à travers ses sociétés financières.

Synergie

Filiale de la CCI Moselle Metz Métropole, Synergie propose diverses prestations :

- incubation de starts-ups innovantes ;
- accompagnement renforcé d'entreprise ;
- financement (plateforme d'initiative locale Initiative Metz, outils d'ingénierie financière visant à renforcer les fonds propres des entreprises et qui peut accorder un prêt d'honneur sans garantie, ni intérêt d'un montant variant entre 1 500 et 30 000 €) ;
- pépinières d'entreprises (1 square Camoufle à Metz).

Lorraine mouvement associatif

Lorraine mouvement associatif (LMA) a pour objet de représenter, accompagner et promouvoir la vie associative lorraine.

L'association a pour objet :

- d'améliorer l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plates-formes communes ;
- de constituer un pôle de ressources et de développement pour consolider les projets et activités d'utilité sociale en Lorraine ;
- de développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhérent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs, notamment sur les terrains de l'économie sociale et des droits de l'homme ;
- d'être un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale dans la consolidation de leur activité et la pérennisation de leurs emplois ;

Lorraine mouvement associatif propose par exemple des formations gratuites à destination des bénévoles associatifs.

LORnTECH

LORnTECH, portée par le Sillon lorrain a 3 missions :

- accueillir et orienter (comité d'émergence et plateforme en ligne sur les services et ressources accessibles aux entrepreneurs) ;
- rassembler en animant et en fédérant l'écosystème (masterclass, manifestations et salons professionnels) ;
- accélérer la croissance des starts-ups (comité d'accélération, accès aux marchés, accès aux financements, favoriser l'internationalisation des entreprises).

Cartographie des acteurs

La cartographie qui suit permet d'identifier les acteurs du territoire pouvant favoriser le développement des projets d'innovation sociale.

L'écosystème de l'innovation sociale repose sur une **chaîne d'appui à l'émergence et à l'accélération des entreprises de l'ESS constituée de 3 types d'acteurs qui orientent, informent, financent ou encore accompagnent les porteurs de projet et les entreprises**.

◇ **Les acteurs qui orientent et informent,** dès l'émergence du projet, tels que le Cribij, ou encore Inspire Metz, qui met en contact les porteurs de projets avec les différents autres acteurs pouvant les soutenir ou encore le comité d'émegence.

◇ **Les acteurs qui financent** peuvent intervenir à différents stades :

- **dès l'émergence de l'idée ou du projet** tel que le Grand Est avec son Appel à projets Fabrique à projets d'utilité sociale ;
- **au moment du montage du projet ou de l'entreprise** : la Région Grand Est, Metz mécènes solidaires, le Conseil départemental de Moselle, la Banque des territoires, les banques et fondations, l'Adie, Initiative Metz, le Réseau entreprendre, France active Lorraine, l'URSCOP ;
- **en soutenant les acteurs de la chaîne d'appui,** comme par exemple : Metz Métropole, la Région Grand Est (qui finance les couveuses d'entreprises), et Metz mécènes solidaires (qui mobilise le mécénat d'entreprises pour des projets d'intérêt général solidaires, numériques ou environnementaux).

◇ Parmi **les acteurs qui accompagnent,** on retrouve :

- **ceux qui interviennent à l'émergence du projet** comme l'incubateur ESS we can, ou The pool de Bliiida, pour valider la pertinence d'un projet et structurer un plan d'action ;
- **ceux qui accompagnent les porteurs de projet** ou aident les structures à accélérer leur développement comme la CCI, la CMA, Cap entreprendre, etc. ;
- **ceux qui mettent en œuvre des moyens** pour accompagner le développement de l'ESS comme Metz Métropole, ou encore Grand E-nov, avec son accompagnement aux territoires innovants.

◇ **En amont de la chaîne d'appui à l'émergence et à l'accélération des entreprises de l'ESS, plusieurs acteurs ont pour rôle de faire connaître l'ESS** et peuvent constituer des centres de ressources pour les décideurs et collectivités locales :

- l'Avise, qui constitue un centre de ressources national ;
- l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) avec, notamment, le présent diagnostic de l'ESS à l'échelle de Metz Métropole, ou encore la Cress Grand Est avec ses observatoires ou son annuaire des entreprises de l'ESS ;
- le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'ESS sur leur territoire.

◇ Enfin, **aux côtés de cette chaîne d'appui, on retrouve les partenaires locaux mettant en oeuvre des actions visant la promotion** de l'ESS sur le territoire, comme par exemple :

- le CCAS qui a organisé la clôture régionale du mois de l'ESS, coordonne le Comité d'émergence expérimental et prépare le Livret d'accompagnement des porteurs de projets ;

- ou encore la Cress Grand Est, qui propose, en partenariat avec le Conseil départemental de Moselle, un forum de l'emploi de l'ESS et un marché de Noël alternatif.

Chantier d'insertion "espaces verts"

À jour à juin 2020

CHAÎNE D'APPUI À L'ÉMERGENCE ET À L'ACCÉLÉRATION DES ENTREPRISES DE L'ESS

Ceux qui font connaître l'ESS · Ceux qui orientent et informent · Ceux qui financent · Ceux qui accompagnent et mettent en réseau · Ceux qui promeuvent

ÉMERGENCE DES PROJETS

Inspire Metz
mise en contact avec les acteurs de la chaîne d'appui

Comité d'émergence
lisibilité des dispositifs, création d'un collectif d'accompagnement

LORnTECH
comité d'émergence et plateforme en ligne

Grand Est
AAP Fabrique à projets d'utilité sociale

Bliiida
The pool, incubateur

Metz Métropole, Bliiida, Véolia, AG2R la mondiale
ESS we can

CRÉATION PAR DES PORTEURS DE PROJETS

Passerelles et compétences
Bénévolat de compétences

Metz Métropole, Bliiida, Véolia, AG2R la mondiale
ESS we can

Région Grand Est
AMI Initiatives territoriales, Grand Est emploi associatif, Bourses émergence Scop, aide aux entreprises d'utilité sociale

Cap entreprendre, Cohérence projets, Incubateur lorrain, Agence France entrepreneur
hébergement juridique et administratif

Metz mécènes solidaires
Fonds de dotation

CCI, CMA, Alexis Lorraine
accompagnement, formations, immatriculation

CD57
AAP Innovation sociale

Grand E-nov
financement et ingénierie de projet, Scal'E-nov

Adie, Initiatives Metz, Réseau entreprendre, Lorraine active

Lorraine mouvement associatif
formation gratuite des bénévoles associatifs

Banque des territoires

Banques · **Fondations**

Inspire Metz · **Tiers lieu Bliiida** · **LORnTECH**

Direccte
DLA, agrément Esus

comité d'accélération, masterclass, salons...

DÉVELOPPEMENT DE L'ESS

Avise
centre de ressources national sur l'ESS

AGURAM, Ville de Metz, CCAS, Metz Métropole
Observatoire de l'ESS à Metz Métropole

Cress
Observatoires

Grand Est
aide aux manifestations d'envergure de l'ESS et aux couveuses d'entreprises, aide au CAE

Metz Métropole
financement de la chaîne d'appui

Metz mécènes solidaires
mobilisation de fonds

Europe
FSE

Metz Métropole
création d'un pôle social et solidaire sur le plateau de Frescaty, financement de Bliiida The pool

Grand E-nov
accompagnement des territoires innovants

CD57, Cress
Forum de l'emploi ESS

Udes Grand Est

CNFPT
Journée d'information achats responsables

CRESS, CD 57
L'Autre marché de Noël

CCAS de Metz
Clôture régionale du mois de l'ESS / Progr'ESS

Ville de Metz, Metz Métropole, CCAS et Fondation Abbé Pierre

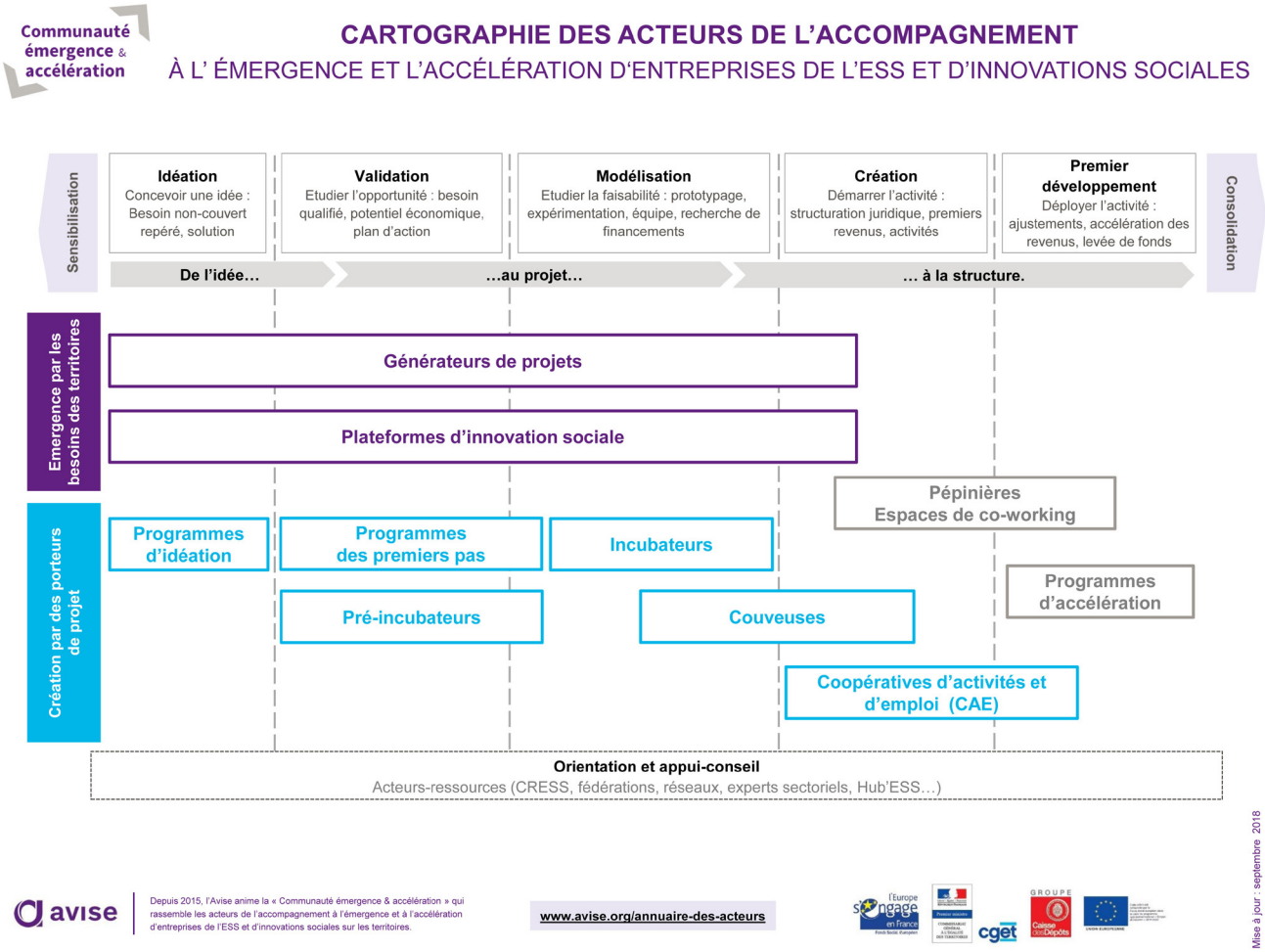

L'Avise, centre de ressources sur l'ESS au niveau national, propose une cartographie des acteurs de l'accompagnement à l'émergence et à l'accélération des entreprises de l'ESS.

En comparant cette cartographie avec celle des acteurs de l'ESS de Metz Métropole, on peut identifier les forces et faiblesses du territoire de la métropole. En effet, **celle-ci dispose** :

- **d'une structure de génération de projets**[16] dont le but est de faire émerger des activités d'utilité sociale à partir des besoins du territoire : ESS we can peut jouer ce rôle, mais contribue assez peu à l'animation territoriale, à la détection de besoins non couverts sur le territoire, à l'invention collective de solutions. Ce dispositif intervient à partir de la validation de l'idée **.**

La métropole messine ne compte pas de programmes d'idéation permettant de susciter l'envie d'entreprendre d'un individu et d'inventer un projet à partir d'un besoin social identifié ou d'une envie. Ce type de programme pourrait sensibiliser à l'ESS, donner de l'inspiration, proposer du développement personnel, des rencontres avec des experts/témoins ou des ateliers d'idéation et de structuration de projet.

ESS we can constitue un programme de « premiers pas », programme d'accompagnement court permettant de valider la pertinence d'une solution et de structurer le plan d'action de l'équipe s'appuyant sur des rencontres d'experts, des conseils individualisés, un appui méthodologique, une mise en réseau ou des formations collectives.

Avec The pool, Metz et sa métropole disposent d'un incubateur, qui accueille les porteurs de projets, du stade de la preuve de concept ou de prototype, jusqu'à la mise sur le marché et l'atteinte d'une autonomie financière. The pool propose des formations collectives (communication, juridique, etc.) ainsi que des formations individualisées et mobilise des experts (business développement, recherche de financement, etc.). L'incubateur lorrain joue également ce rôle d'accompagnement long et intensif.

Le territoire métropolitain dispose d'un programme de mentorat ou mécénat s'appuyant sur l'apport d'expertise de professionnels bénévoles, permettant de bénéficier de conseils tout au long de son projet. Ce type de dispositif est porté par l'antenne de Metz de Passerelles et compétences, qui propose du bénévolat de compétences pour les associations de solidarité qui en ont besoin.

[16] Les générateurs de projets sont des dispositifs visant l'animation territoriale, la détection des besoins non couverts sur le territoire, l'invention collective de solutions, la réalisation d'études d'opportunité, la détection d'un porteur pour le projet, le suivi de l'étude de faisabilité, etc.

Metz Métropole dispose d'une couveuse d'entreprise, avec Alexis Lorraine (Pacelor) située à Bliiida. La couveuse propose de faciliter et sécuriser la création d'entreprise en proposant un accompagnement individualisé et global : expression de l'offre, étude de marché, stratégies commerciales et de communication, évaluation des moyens nécessaires au démarrage, montage juridique et financier du projet. La couveuse permet également de se former au métier de chef d'entreprise et de construire les outils de gestion et de communication nécessaires en bénéficiant d'un appui renforcé, individuel et collectif. C'est aussi l'occasion de construire un réseau professionnel.

Le territoire est couvert par un **programme d'accélération** avec l'accélérateur de start-up **Scale'E-nov** proposé par le Grand Est.

Ce programme d'accompagnement et de financement post-incubation comprend :

- des ateliers collectifs (stratégie, marketing, management, gestion, levée de fonds, internationalisation, etc.) ;
- un suivi individuel pendant 3 ans : roadmap, suivi, parcours thématiques, interventions ponctuelles d'experts selon les besoins, diagnostic et analyse des pratiques de management de l'innovation, etc. ;
- un prêt d'honneur pouvant grimper jusqu'à 150 000 € à taux zéro, dans la limite de 50 000 € par associé ;
- des subventions jusqu'à 30 000 € par start-up et par an, pour financer en partie l'intervention d'un BizDev ou commercial dans la start-up ;
- des évènements business et de mises en relation personnalisées avec des grands comptes et acteurs marchés pour booster la stratégie de déploiement commercial.

Le comité **LORnTECH « accélération » a aussi pour objectif d'accélérer le développement** des start-ups en :

- repérant les start-ups à haut potentiel du territoire afin de leur offrir un suivi sur mesure, en répondant au mieux à leurs besoins ;
- favorisant et soutenant le financement de la start-up– LORnTECH Excellence ;
- accompagnant les entreprises dans leur croissance internationale – LORnTECH Export ;
- aidant l'entreprise à exposer dans les salons.

Metz dispose de plusieurs **pépinières d'entreprises ou centres d'affaires visant à faciliter l'installation des PME,** comme par exemple :

- la pépinière Synergie, qui propose des solutions d'hébergement (bureaux, ateliers) et de domiciliation ainsi que des services à coûts partagés ;
- Metz Techno'poles propose 3 centres d'affaires : la Maison de l'entreprise, l'espace entreprise Telis et le centre d'affaires Cescom.

Ces espaces permettent une mutualisation de moyens, locaux et services partagés à des tarifs préférentiels, un accompagnement et un suivi, une mise en réseau facilitée.

3. PANORAMA DES PRATIQUES DES MÉTROPOLES POUR ENCOURAGER L'ESS

Comment développer l'ESS ?

Rendre visible et lisible la chaîne d'acteurs de l'Innovation sociale ?

La multitude d'acteurs concernant le champ de l'émergence ou de l'accélération du développement des entreprises de l'ESS peut s'avérer complexe pour un porteur de projet : **rendre lisible l'offre d'appui à l'innovation sociale peut encourager les entrepreneurs à initier leur projet**. Les difficultés peuvent s'avérer importantes pour identifier le bon interlocuteur parmi un écosystème de l'accompagnement à l'innovation sociale encore mouvant et en construction. Par ailleurs, il existe relativement peu d'articulation entre les différents professionnels qui se positionnent sur le champ de l'accompagnement.

La mise en réseau de ces différents acteurs, ainsi que la création d'un outil de communication permettant de recenser et d'identifier la totalité des acteurs existants, en fonction de l'état d'avancement du projet ou des besoins du porteur de projet, pourraient améliorer la lisibilité des dispositifs et faciliter le parcours d'un porteur de projet. Le CCAS, à travers son guide à destination des porteurs de projets, a initié cette démarche de lisibilité en 2019.

La création d'un guichet unique ou d'une plateforme d'inter-connaissance des actions et dispositifs existants, en capacité d'orienter le porteur de projet vers l'ensemble des solutions et partenaires qui s'offrent à lui, pourrait encourager l'innovation sociale.

Comment faire émerger les idées ?

Lille, Strasbourg, Lons-le-Saunier, Grenoble, Romans, Valence, Figeac ou encore Bordeaux ont mis en place Start-up de territoire, programme d'éducation dont le but est de faire émerger les besoins du territoire pour les transformer en **projet économique.**

Comment renforcer la dimension recherche et développement en matière d'innovation sociale ?

En dressant un parallèle avec l'innovation industrielle qui s'appuie sur une phase de recherche et développement technologique importante, **on remarque que la recherche et développement en sciences humaines et sociales, indispensable pour garantir la faisabilité du projet, ne semble pas aussi développée que la R&D technologique à l'échelle nationale**.

Ce type de R&D est plus difficile à formaliser, à valoriser, tant sur le plan des financements, de la prise de risque, du temps, que sur le plan de la propriété intellectuelle.

L'accès à des dispositifs de financements pour mener à bien de la R&D peut s'avérer complexe. Ouvrir l'accès aux financements classiques de l'innovation à l'innovation sociale, et accompagner les acteurs de l'innovation sociale pour qu'ils puissent les mobiliser, est indispensable.

À titre d'exemple, la métropole Clermont Auvergne a participé à la création du Cisca (Centre d'innovations sociales Clermont Auvergne), centre de recherche et développement dédié à l'innovation sociale.

Comment valoriser les réseaux pour rayonner à l'échelle des métropoles ?

De nombreuses métropoles valorisent de plus en plus leurs réseaux d'acteurs de l'ESS en leur donnant de la visibilité lors d'évènements d'ampleur. Nantes Métropole organise, par exemple, un festival annuel, Ecossolies sur 3 jours. Il accueille 30 000 personnes autour de conférences, tables rondes, stands, ateliers. **Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale est un préalable indispensable pour monter ce type d'évènement**.

Start-up de territoire, source : Twitter de Metz mécènes solidaires

Start-up de territoire

Start-up de territoire est une démarche rassemblant acteurs et citoyens volontaires d'un même territoire dans le but de faire émerger des solutions entrepreneuriales et créatrices d'emplois pour répondre aux défis sociaux et environnementaux identifiés.

Quels éléments de gouvernance à mettre en œuvre ?

Comment améliorer la visibilité politique de l'ESS ?

Selon l'étude Métropoles, Économie sociale et solidaire & innovation sociale, menée par l'Avise et RTES, sur 22 métropoles françaises, 15 avaient nommé un élu en charge de l'ESS dont 11 vice-présidents. Pour 12 de ces élus, l'ESS figurait explicitement en 2019 dans l'intitulé de leurs fonctions, aux côtés d'autres champs tels que l'emploi, l'insertion, l'économie circulaire, l'environnement et le développement durable, etc.

Métropole	Élu référent ESS
Nice Côte d'Azur	—
Aix-Marseille-Provence	Conseiller métropolitain délégué à l'emploi, l'insertion et l'ESS
Bordeaux Métropole	Vice-Présidente en charge des zones d'activités de proximité, de l'ESS, du commerce et de l'artisanat
Brest Métropole	Vice-Président en charge du numérique, de l'ESS, du développement durable
Grenoble-Alpes Métropole	Vice-Président délégué à l'insertion, l'emploi et l'ESS
Métropole européenne de Lille	Conseiller métropolitain délégué à l'ESS
Métropole de Lyon	Vice-Présidente déléguée à l'économie et l'insertion
Montpellier Méditerranée Métropole	Vice-Présidente déléguée au Développement économique
Nantes Métropole	Vice-Présidente déléguée à l'ESS et à l'économie circulaire
Métropole du Grand Paris	Vice-Président délégué à l'économie circulaire, l'ESS et l'économie collaborative
Toulouse Métropole	Conseillère métropolitaine en charge de l'ESS

Métropole	Élu référent ESS
Rennes Métropole	Vice-Président en charge de l'ESS et des éco-activités
Metz Métropole	—
Métropole Rouen Normandie	Vice-Président en charge de l'environnement, de l'agriculture périurbaine, du PCEAT, de l'air, de la biodiversité, l'énergie, l'ESS
Dijon Métropole	Non renseigné
Eurométropole de Strasbourg	Vice-Président en charge du soutien et du développement de l'ESS
Métropole du Grand Nancy	Non renseigné
Orléans Métropole	Vice-Président en charge de l'emploi
Tours Métropole Val de Loire	—
Saint-Etienne Métropole	Non renseigné
Toulon-Provence-Méditerranée	—
Clermont-Auvergne Métropole	Conseillère métropolitaine déléguée à l'ESS

source : extrait de l'étude Métropoles, économie sociale et solidaire et innovation sociale, Cadres et leviers d'action des métropoles pour renforcer l'Économie sociale et solidaire, Avise, RTES, étude 2019

Les informations ci-dessus émanent d'une étude 2019. Depuis les élections municipales de 2020, la Ville de Metz a une Conseillère déléguée à l'Économie sociale et solidaire et à économie circulaire, Rachel BURGY et la métropole messine a également un Conseiller délégué à l'Économie sociale et solidaire, Stanislas SMIAROWSKI. L'ensemble des informations relatives aux nouvelles nominations seront mise à jour dans une prochaine version du document.

Comment faciliter les relations entre services ?

En ce qui concerne les services, à l'échelle des 22 métropoles étudiées, la plupart des techniciens et techniciennes référents en charge de l'ESS sont rattachés au sein de la direction du développement économique ou de l'emploi. Cela souligne l'ambition des métropoles d'inclure l'ESS au sein de l'économie au sens large. Par ailleurs, l'ESS est aujourd'hui clairement affichée dans l'intitulé de fonction des techniciens et techniciennes référents, et l'innovation sociale apparaît pour quatre d'entre eux. L'un des enjeux soulevés dans les groupes de travail Métropoles, ESS et innovation sociale est d'indiquer explicitement l'ESS dans l'organigramme (technique et politique), pour la rendre plus visible, à l'externe comme à l'interne, et ainsi mieux orienter les agents des services sectoriels lorsqu'ils recherchent une personne référente sur le sujet.

Métropole	Service technique de référence
Nice Côte d'Azur	Direction développement économique et emploi
Aix-Marseille-Provence	Direction générale adjointe Emploi, Insertion économique et sociale
Bordeaux Métropole	Direction du développement économique - Service innovation sociale, emploi et économie de proximité
Brest Métropole	Direction générale adjointe Pôle Développement Economique et Urbain
Grenoble-Alpes Métropole	Direction générale du développement et de l'attractivité – Direction du développement économique
Métropole européenne de Lille	Direction Développement économique des territoires et emploi
Métropole de Lyon	Direction Développement économique, emploi et savoirs
Montpellier Méditerranée Métropole	Département Développement économique, emploi et insertion – Direction de l'économie et de l'emploi
Nantes Métropole	Direction générale développement économique attractivité internationale – Direction emploi & innovation sociale
Métropole du Grand Paris	Direction du développement économique et attractivité
Toulouse Métropole	Direction générale Gouvernance, International, Économie et Emploi

Métropole	Service technique de référence
Rennes Métropole	Pôle Stratégie, développement aménagement – Direction Economie, Emploi, Innovation – Service Stratégie, Veille marketing territorial
Metz Métropole	—
Métropole Rouen Normandie	Département développement économique – Service économie et innovations sociales
Dijon Métropole	Non renseigné
Eurométropole de Strasbourg	Direction du développement économique et de l'attractivité – Service emploi et économie solidaire
Métropole du Grand Nancy	Non renseigné
Orléans Métropole	Direction générale adjointe Economie et Attractivité – Direction de la compétitivité et de l'emploi – Service Emploi
Tours Métropole Val de Loire	Direction du développement économique
Saint-Etienne Métropole	Pôle Attractivité et développement du territoire – Direction Développement économique Emploi Formation
Toulon-Provence-Méditerranée	—
Clermont-Auvergne Métropole	Direction générale adjointe Dynamiques économique et de l'emploi – Direction enseignement supérieur, recherche, innovation

source : extrait de l'étude Métropoles, économie sociale et solidaire et innovation sociale, Cadres et leviers d'action des métropoles pour renforcer l'économie sociale et solidaire, Avise, RTES, étude 2019

Pourquoi établir un document cadre ?

L'enquête menée par l'Avise et RTES, indique que, sur 22 métropoles étudiées, 12 disposent d'un document cadre en matière d'ESS comportant généralement un volet stratégique et une déclinaison en plan d'action. Nantes Métropole ou Grenoble Alpes Métropole disposent de ce type de document depuis les années 2000. Plus récemment, entre 2015 et 2018, Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Clermont Auvergne Métropole ou encore Rennes Métropole s'en sont dotées.

Ces plans d'action sont tous, sauf exception, intégrés à la stratégie ou au schéma de développement économique de la métropole.

Plusieurs axes sont récurrents :

- un axe de communication et formation autour de l'ESS, parfois à destination de publics ciblés (élus, jeunes, entrepreneurs, etc.) ;
- un axe de soutien à l'émergence et à l'accompagnement des entreprises de l'ESS ;
- un axe emploi et ressources humaines.

Le rapport montre aussi qu'au sein des métropoles qui mettent en œuvre des programmes d'action pour développer l'ESS, des liens se font naturellement entre certaines directions et services. Parmi les plus souvent citées : celles du développement économique, mais aussi de l'emploi, de la politique de la ville, des déchets, de la commande publique, etc. Ces articulations pourraient être renforcées et élargies à d'autres directions moins impliquées. **Inscrire les actions soutenues dans le territoire, dans un document cadre, leur donne de la lisibilité et encourage le développement de l'ESS.**

Plan Métropolitain de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire
2015/2020

La **MEL**, territoire entreprenant et innovant pour une économie plus solidaire

Source : Plan métropolitain de développement de l'ESS 2015/2012 de la métropole Européenne de Lille

2016 - 2020 : un nouveau plan de développement de l'ESS sur la Métropole grenobloise

3 grandes orientations
- Renforcer la création et la consolidation d'activités et d'emplois en ESS
- Promouvoir l'offre de services et de produits des entreprises de l'ESS
- Favoriser les collaborations entre structures et le rapprochement avec les autres acteurs de l'économie

5 thématiques prioritaires
- Transition énergétique / Environnement
- Déchets
- Circuits courts / Alimentation
- Mobilités
- Habitat

4 axes d'intervention
- **Axe 1** Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS
- **Axe 2** Communication, promotion et sensibilisation
- **Axe 3** Ressources humaines et ESS
- **Axe 4** Observation et prospective

2 instances d'animation et de suivi
- Un comité d'acteurs locaux, composé des différents partenaires publics et privés
- Un comité de pilotage, composé d'élus du Conseil métropolitain et des communes

source : plaquette Entreprendre autrement avec la métropole de Grenoble 2016-2020, Grenoble Alpes Métropole

Comment affirmer une stratégie pour l'ESS ?

La mise en place de groupes de travail multi-partenariaux pour définir les priorités du territoire permet de structurer et organiser l'écosystème de l'ESS. À titre d'information, la Métropole de Rennes, celle de Nantes ou la Métropole Européenne de Lille ont mis en place ce type d'organe de concertation pour améliorer l'articulation et renforcer la transversalité entre les politiques publiques. En 2010, par exemple, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire Grand Est (Cress) ont créé le Conseil de l'ESS. Il oriente la stratégie et co-construit l'action publique de soutien à l'ESS sur le territoire métropolitain. Cette instance répond à deux enjeux : créer de la transversalité entre les acteurs publics et privés et améliorer la visibilité des projets ESS du territoire.

Ces regards croisés permettraient de prendre en compte la vision des différents acteurs de l'ESS :

- côté acteurs de l'ESS, il s'agit de se positionner comme interlocuteurs des enjeux de territoires, porteurs d'une vision du territoire ;
- côté collectivités, cela consiste à repenser l'accompagnement des acteurs locaux dans leur production de biens et des services, et se mettre à l'écoute d'acteurs territoriaux porteurs d'intérêt général.

L'élu, et plus largement la collectivité, n'est plus seulement décideur mais devient aussi facilitateur du développement des projets sur son territoire et catalyseur des forces en présence.

Comment améliorer la visibilité de l'ESS ?

Comment améliorer la visibilité numérique de l'ESS ?

Selon l'étude Métropoles, Économie sociale et solidaire & innovation sociale, menée par l'Avise et RTES, sur 22 métropoles étudiées, 9 disposent d'une page ou d'un onglet dédié à l'ESS sur leur site institutionnel. Bordeaux Métropole, par exemple, a mis en place un site Internet dédié exclusivement à l'ESS.

Beaucoup de collectivités et partenaires utilisent également le hashtag ESS sur les réseaux sociaux et en particulier sur Twitter (Bordeaux, Nantes, Mulhouse, Rennes, etc.). La visibilité de leurs actions est ainsi dynamisée.

source : https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/developpement-territorial-et-social/economie-et-emploi/economie-sociale

Pourquoi évaluer ses politiques publiques ?

Une fois la stratégie établie, mettre en œuvre une évaluation permet d'adapter son action en interne pour une meilleure gestion des ressources. Elle permet de savoir si les moyens (humains, financiers, etc.) mis en place ont permis, ou non, d'atteindre les objectifs fixés et de réorienter sa stratégie en fonction des conclusions de l'évaluation. **Il s'agit d'un support pour éclairer la décision opérationnelle de la collectivité** et tendre vers une gestion publique plus efficace et cohérente. La Métropole Européenne de Lille, par exemple, a mis en place une évaluation de la politique publique de l'ESS depuis 2010. Bordeaux Métropole a engagé ce type de démarche en fin 2018 à la suite de son plan d'action 2016-2018.

L'évaluation des mesures prises en matière d'ESS peut permettre également aux acteurs publics de communiquer plus facilement auprès des citoyens sur les résultats de l'action menée, et ainsi valoriser son engagement.

source : https://ess.bordeaux-metropole.fr/

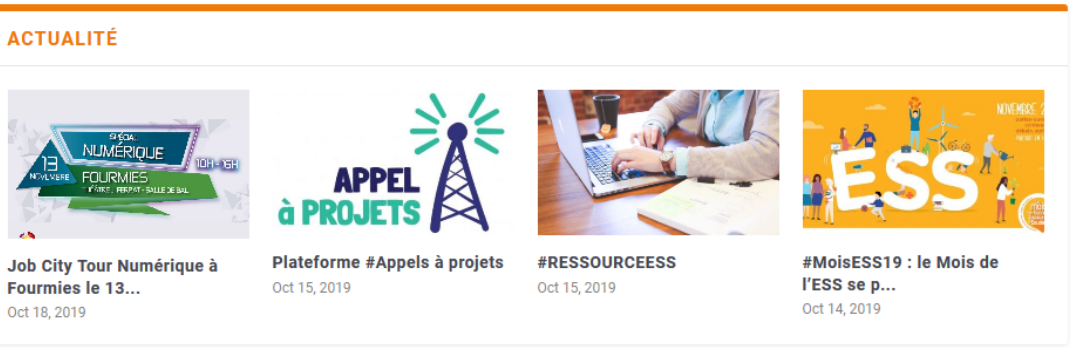

Source : http://ess-sambreavesnois.fr/

BIENVENUE SUR LE NOUVEAU SITE DU POLE ESS

Le site est en cours de construction mais n'hésitez pas à nous transmettre vos remarques à

pole-ess@gipreussir.fr

APPELS À PROJETS

- **Plateforme #Appels à projets** 15/10/2019
- **Vous voulez lancer et financer votre projet de création à l'aide d'un financement participatif ! Inscrivez-vous** 09/10/2019
- **Lancement de l'AMI pour les 300 Fabriques de territoires** 23/09/2019
- **Appel à projets : Mobilités innovantes en milieu rural** 05/09/2019
- **Appel à projets : Santé** 02/09/2019

Comment rendre attractive une métropole à l'échelle nationale ?

Rendre plus lisible et structurée l'action des acteurs locaux comme l'a fait Nantes Métropole, améliore le positionnement et l'image de la métropole à l'échelle nationale.

Ce meilleur positionnement **rend la métropole plus attractive afin d'attirer de nouveaux financeurs ou organismes d'accompagnement** ce qui sera favorable, à terme, aux porteurs de projets et entrepreneurs.

« Ce qui ne se mesure pas, ne se voit pas » : pourquoi développer l'agrément Esus ?

De nombreuses régions ont vu leur nombre d'agréments Esus progresser ces dernières années. Une meilleure communication peut encourager les entreprises à le demander et ainsi leur donner davantage de visibilité.

Source : https://www.nantesmetropole.fr

Recrutement

Clauses sociales[17]

Dans le cadre de l'attribution de certains marchés publics, la Ville de Metz et Metz Métropole demandent aux entreprises attributaires de marchés de travaux ou de prestations de réserver un nombre d'heures d'insertion à des publics éloignés de l'emploi. Cette règle a été appliquée dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Metz-Borny, sur les chantiers Mettis, de la Boîte à musique (BAM), du passage à niveau de la Patrotte, de la Maison de l'Amphithéâtre, de la construction de Metz Congrès- Robert Schuman, etc.

Avec 350 à 400 marchés passés par an, la Ville de Metz a la possibilité d'agir directement sur l'emploi des personnes en situation difficile.

À Metz, 302 personnes ont accédé à un emploi dans le cadre des opérations de rénovation urbaine du quartier de Borny engagées depuis 2005. Au vu de ce succès, la Ville de Metz et Metz Métropole ont étendu les clauses d'insertion à d'autres marchés publics. En 2011, un poste de chargé de mission des clauses sociales, mutualisé avec Metz Métropole par conventionnement, a été créé pour développer la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics de la ville et de l'agglomération.

La Ville de Metz a également mis en place un autre dispositif d'insertion par l'activité économique en lançant des marchés d'insertion et de qualification professionnelle qui ont pour objectif de confier des prestations à des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) :

- entretien des cimetières de l'Est ;
- nettoyage d'espaces publics et désherbage à Borny.

Une formation supérieure dédiée à Metz

Le Master 2 Entreprises de l'Économie sociale et solidaire proposé au sein de la Faculté de Droit, économie et administration, prépare les étudiants à des postes d'animation et de chargés de mission au sein de structures relevant de l'Economie sociale et solidaire, ainsi que des structures publiques ou de droit commercial comportant une dimension sociale.

Des contrats aidés au parcours emploi compétences

À partir de janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand (associations, fondations, mutuelles et organismes de prévoyance ou de retraite, sociétés coopératives d'intérêt collectif par exemple) et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Le CUI est un contrat de travail conclu entre un employeur, qui va percevoir une aide financière, et un salarié qui va bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle.

Encourager le recours à ces contrats peut favoriser le développement de l'ESS.

Ce type de dispositif permet de toucher les personnes les plus éloignées de l'emploi et de valoriser leur action en leur confiant des activités supports à l'insertion et nécessite d'être conforté.

[17] source : metz.fr

Outils et dispositifs

Accompagner l'émergence d'entreprises en Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Face à l'ampleur des enjeux socio-économiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale apportent des réponses collectives aux besoins des habitants, créatrices de valeur et de lien social.

À diplôme égal, le taux de chômage est nettement plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers. Par ailleurs, les jeunes et les femmes y sont particulièrement touchés par le chômage. Les femmes occupent souvent des emplois à temps partiels subis plutôt que choisis (problématique de garde d'enfants, de mobilité, etc.). En QPV, les emplois sont moins qualifiés : la part d'ouvriers est particulièrement surreprésentée par rapport aux autres quartiers.

Face à ces nombreux défis, l'État, les acteurs locaux, les entreprises et les associations ont un rôle primordial à jouer pour agir en faveur de villes plus durables, inclusives et solidaires.

Plusieurs actions peuvent être menées pour encourager le développement de l'ESS en QPV :

- **Mettre en place une communication ciblée utilisant des canaux de diffusion adaptés aux publics de QPV, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs** constitué :
  - des personnes influentes du quartier ;
  - des acteurs institutionnels ;
  - des services publics ;
  - des acteurs de l'accompagnement ;
  - du tissu associatif.

- **Recruter les bénéficiaires de l'accompagnement :**
  - en créant des ateliers d'émergence ;
  - en associant les acteurs de l'accompagnement et les partenaires de l'insertion-emploi dès le recrutement ;
  - en faisant témoigner des anciens porteurs de projets ;
  - en mettant en place des ateliers sur la finalité de l'accompagnement pour aider les personnes à se projeter.

- **Accompagner les porteurs de projets :**
  - dans l'appropriation de la démarche ;
  - dans l'apprentissage de la gestion de projets ;
  - mener un suivi régulier sur l'évolution du projet, développer du mentorat, en mettant en place des outils collaboratifs, etc.

- **Sécuriser le post-accompagnement :**
  - en assurant le lien avec le territoire (connaissance des ressources du territoire telles que l'écosystème de l'accompagnement, etc.) ;
  - en permettant au porteur de projet d'appartenir à une communauté (mise en réseau d'entrepreneurs, partenariats, etc.).

Metz Métropole compte 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville : Bellecroix, Borny, Hauts de Vallières, La Patrotte Metz Nord, Saint-Eloy Boileau Pré Génie et Sablon Sud.

À ceux-là s'ajoutent 4 quartiers de veille active :
- le Quartier du Roi,
- Giraud,
- Marc Sangnier,
- Saint-Exupéry.

Zoom sur l'ESS dans les Quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Développer l'ESS représente une opportunité indéniable pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en matière d'accompagnement des populations en situation de fragilité. Le rapport annuel 2018 de l'ONPV[18] a montré qu'à échelle nationale, sur environ 190 000 établissements employeurs de l'ESS, plus de 10 600 sont situés en QPV. **Ces 10 600 établissements emploient 103 000 salariés, dont une majorité de femmes et davantage de jeunes que sur l'ensemble du territoire, des publics souvent plus en difficulté face à l'emploi.**

Ces établissements représentent 7,8 % des 135 400 établissements employeurs de l'ESS situés dans un EPCI ou un établissement public territorial comprenant au moins un QPV. Lorsqu'ils sont situés dans des QPV, les établissements de l'ESS relèvent, dans leur grande majorité et plus qu'ailleurs, d'une association de type loi 1901 ou assimilé : c'est ainsi le cas de 89,2 % d'entre eux contre 84,6 % de ceux des EPCI/EPT englobants.

En volume, les **principaux métiers exercés dans l'ESS au sein des QPV** sont ceux d'aides à domicile (9,3 % de l'ensemble des postes de l'ESS) et **d'animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs** (7,4 %). Par rapport à l'ensemble des métiers de l'ESS à l'échelle de la France entière, les animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs sont nettement surreprésentés (+3,8 points), ainsi qu'à un degré moindre, les **agents d'entretien** (+2,5 points), les **formateurs et formatrices** (+1,3 point) et les aides à domicile (+1,2 point). De manière encore plus marquée que sur l'ensemble du territoire, l'emploi dans l'ESS dans les QPV est fortement tourné vers les **services à la population (personnes âgées, jeunesse)**.

[18] L'Économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires, rapport annuel 2018 ONPV

Part des établissements situés en QPV parmi les établissements employeurs de l'ESS des EPCI/EPT englobants

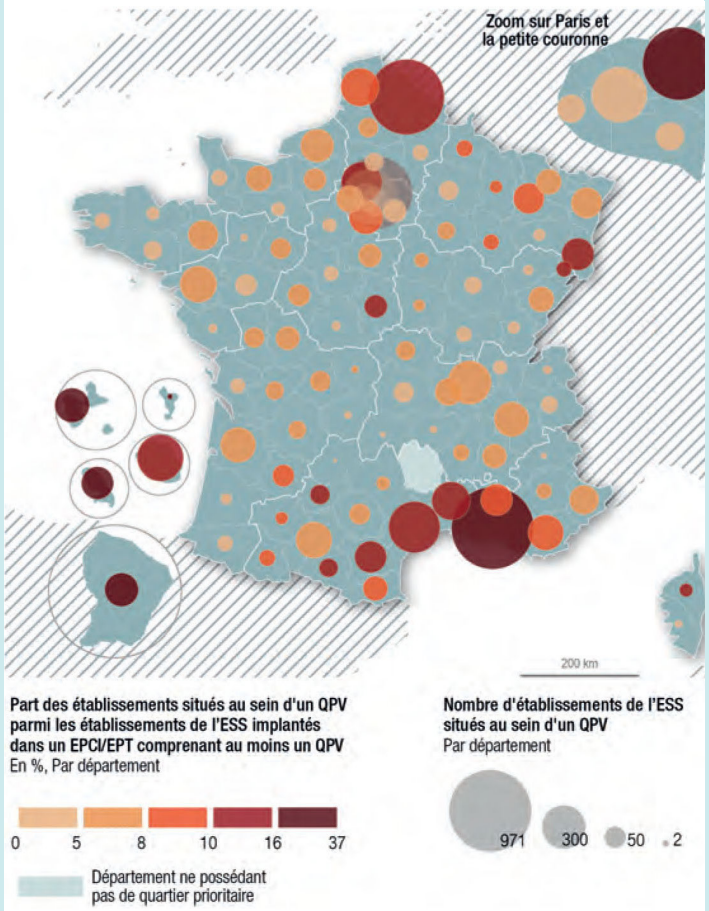

Note de lecture : dans le département des Bouches-du-Rhône, 971 établissements de l'ESS sont situés au sein de QPV soit une part de 16,7 % de l'ensemble des établissements de l'ESS de ce département. Réalisation : CGET/DST/cellule Carto, FP, 2018

Source : Fichier Sirene 2018. Champ : établissements employeurs de l'ESS au 1er janvier 2018, France entière. Calculs : CGET-ONPV

Nombre et part de l'emploi dans les établissements de l'ESS implantés en QPV

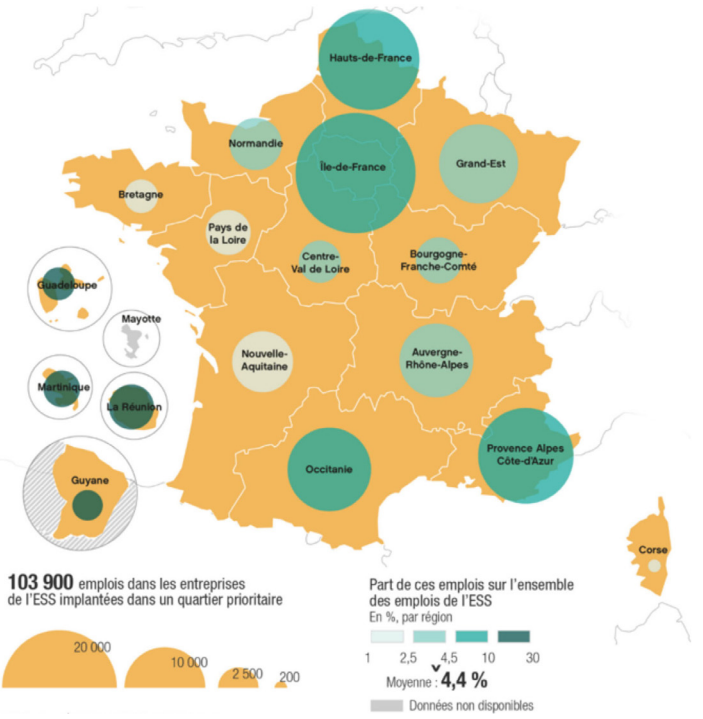

Source : Observatoire national de l'ESS - CN Cress, d'après Sirene 2018 et Insee Clap 2015. Réalisation : CGET/DST/Cellule Carto- FP 2018

Nombre et poids des établissements de l'ESS dans les QPV à l'échelle des EPCI

L'état des lieux de l'emploi et des entreprises de l'ESS dans les quartiers prioritaires en France et dans les régions, réalisé par le CGET et la CN Cress en juin 2019, montre que la part des établissements de l'ESS de Metz Métropole situés en QPV, est comprise entre 2 et 4 %.

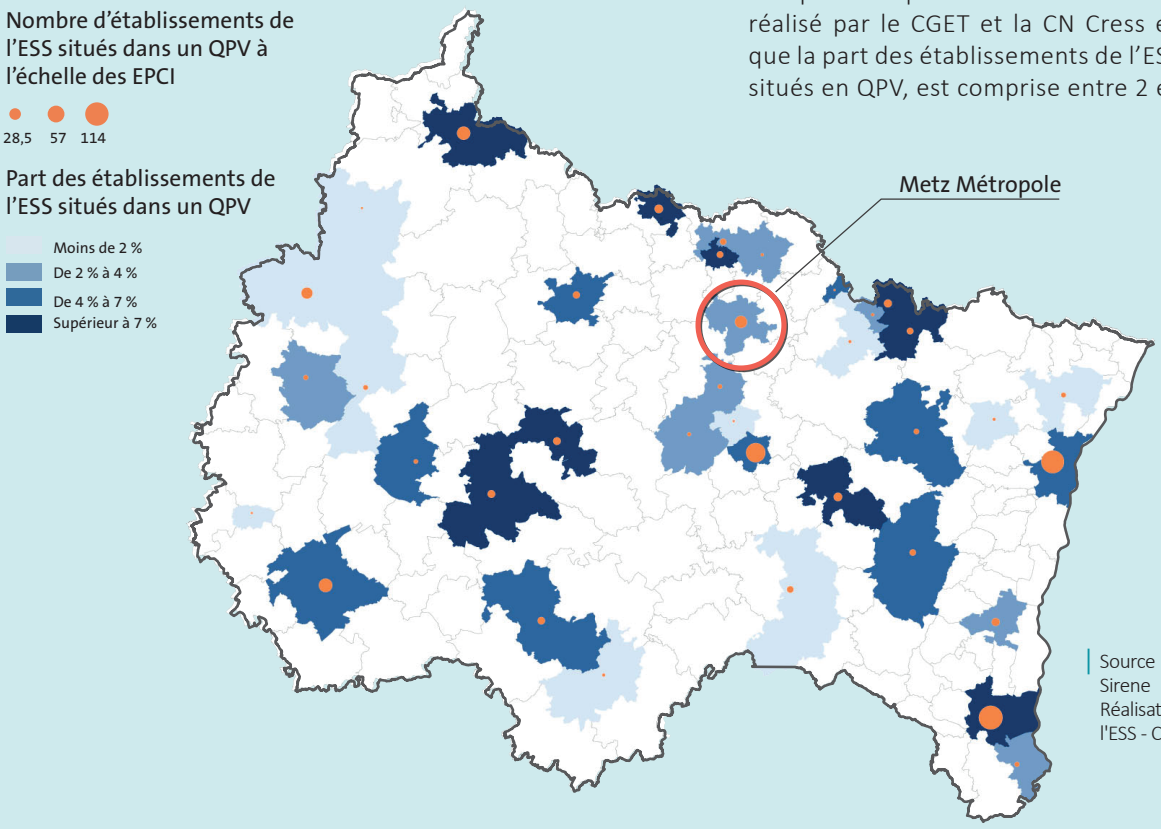

Source : CGET/ Cress Grand Est, d'après Sirene 2018 et Insee Clap 2015. Réalisation : Observatoire national de l'ESS - CN Cress, février 2019

Les quartiers politique de la Ville (QPV) de Metz Métropole

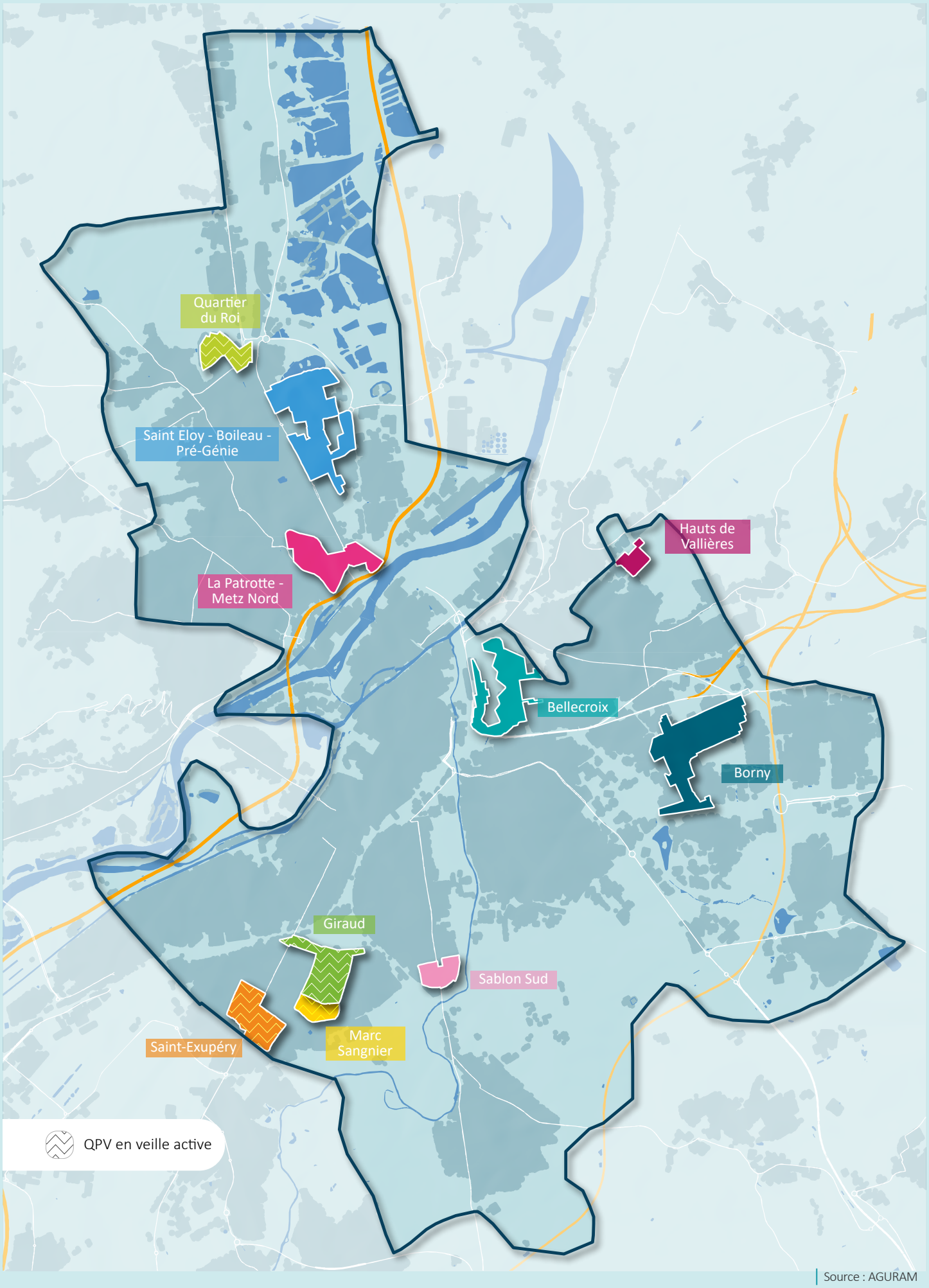

Source : AGURAM

Territoire zéro chômeur de longue durée

La Ville de Metz fait partie des 89 projets émergents validés par le conseil d'administration de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée du 17 juillet 2019.

La première expérimentation a été lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016 et doit être étendue à partir de 2020. L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible, à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants, pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.

La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à but d'emploi (EBE) qui développe ses propres activités. La démarche s'inscrit sur la base d'un territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

Le modèle économique consiste à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi (RSA, chômage, CMU, etc.), les manques à gagner (impôts, cotisations) et les coûts induits (santé, logement, sécurité, protection de l'enfance) pour financer les emplois manquants. La loi prévoit, pendant les cinq années, le financement des emplois à travers le recueil d'un fonds d'expérimentation territoriale versé à l'EBE[21].

Carte des 10 projets retenus en 2016 et des 89 projets émergents validés par le CA de l'association Territoires zéro chômeur de longue durée du 17 juillet 2019, source : https://www.tzcld.fr

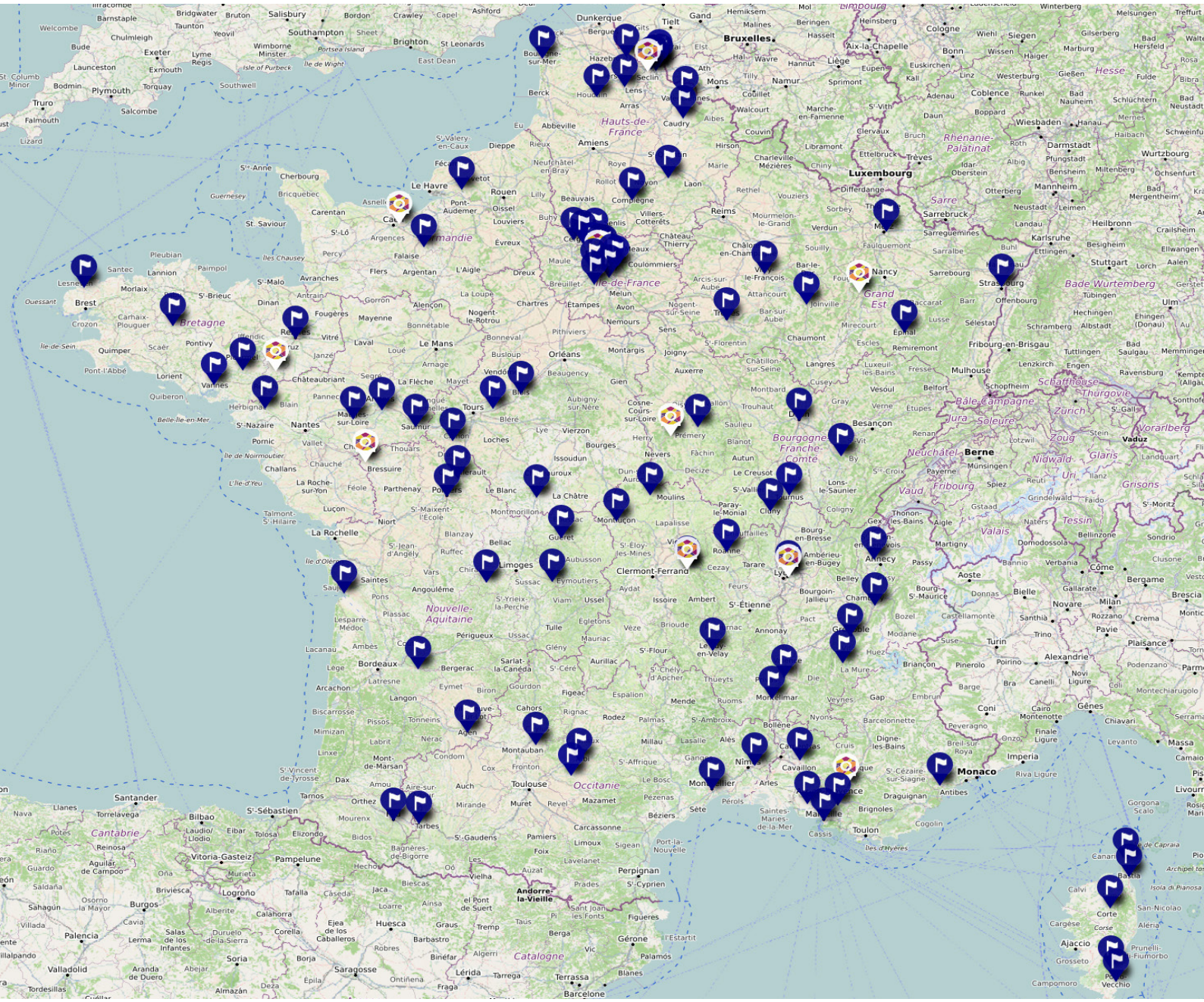

[21] Source : Délibération en conseil municipal de Metz, du 28 février 2019 portant sur l'engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée.

MATRICE AFOM: UNE VISION SYNTHÉTIQUE DU PAYSAGE DE L'ESS À METZ MÉTROPOLE

ATOUTS

- environ 9 % des établissements de Metz Métropole relèvent de l'ESS, près de 1 000 établissements employeurs ;
- une chaîne d'appui à l'émergence et à l'accélération des entreprises quasiment complète ;
- présence de nombreux acteurs proposant un accompagnement aux entrepreneurs, à tous les stades de leurs projets ;
- des subventions ou appels à projets pour financer les structures porteuses ;
- fort ancrage local des établissements de l'ESS ;
- présence de Bliiida, tiers lieu encourageant le développement de jeunes entreprises.

FAIBLESSES

- peu de partenariats en termes de R&D ;
- difficulté à financer la recherche ;
- un manque de lisibilité des dispositifs et d'interactions / coordination entre acteurs ; absence de mode de gouvernance globale ;
- absence de stratégie et de plan d'action co-construits sur le territoire ;
- une part importante des entreprises de l'ESS n'ont pas de salariés (2/3 des entreprises de l'ESS) ;
- un manque de portage politique ;
- un manque de visibilité nationale de la stratégie de Metz Métropole en matière d'ESS ;
- absence de progression du nombre d'agréments Esus en 2 ans (Grand Est) ;
- diminution de l'aide publique notamment en matière de contrats aidés ;
- manque d'évaluation et de valorisation des politiques menées en matière d'ESS.

OPPORTUNITÉS

- création d'emplois non-délocalisables ;
- une meilleure structuration de l'ESS pourrait permettre la baisse de la dépendance de l'ESS à l'égard des pouvoirs publics ;
- des emplois pouvant être créés dans les QPV ;
- des opportunités d'emplois pour les jeunes ;
- un secteur en développement : d'ici 2025, 700 000 départs en retraite en France dans l'ESS ;
- depuis 2018, création du contrat unique d'insertion (CUI) pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;
- engagement de la Ville de Metz dans le projet Territoire zéro chômeur de longue durée (au stade de l'émergence).

MENACES

- des financements publics insuffisants en cas de développement important de l'ESS sans diversification des financeurs ;
- une notoriété de l'ESS à Metz Métropole insuffisante par rapport aux autres métropoles la rendant moins attractive pour les investisseurs et financeurs.

CONCLUSION

Le territoire de Metz Métropole présente de nombreux atouts en matière d'ESS. Bon nombre d'acteurs y sont déjà mobilisés, **une multitude de dispositifs couvrent la quasi-totalité de la chaîne d'émergence et d'accélération des entreprises de l'innovation sociale,** ce qui n'est pas négligeable.

Une meilleure lisibilité des dispositifs et des acteurs en présence, peut permettre aux porteurs de projets d'identifier le partenaire adéquat selon leurs besoins.

Par ailleurs, travailler à **une plus grande visibilité de l'action menée en faveur de l'ESS sur le territoire contribuera à une meilleure image de Metz Métropole à l'échelle nationale,** et ainsi lui permettra de rayonner autant que d'autres métropoles françaises sur le sujet. Cette valorisation de Metz à l'échelle nationale encouragera également de nouvelles structures d'accompagnement ou de financement à s'impliquer sur le territoire pour accompagner les entrepreneurs.

Pour améliorer leur image, les acteurs publics pourraient **donner une visibilité plus grande à l'ESS dans le paysage politique, favoriser les relations interservices** autour des sujets transversaux de l'innovation sociale, en identifiant des référents politiques et techniques sur le sujet, en mettant en place une instance permettant d'établir une stratégie de développement de l'ESS.

Une fois la stratégie en matière d'ESS établie, Metz Métropole pourra en **évaluer l'efficacité et la pertinence** via une démarche d'évaluation co-construite afin de pouvoir **affiner son positionnement stratégique pour l'avenir**.

Progr'ESS la création de projet à portée de tous, 29 novembre 2019

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE

Données chiffrées

En matière de méthodologie, le répertoire Sirene, disponible en juillet 2019, a été utilisé[19] pour mener à bien cette étude. Les tranches d'effectifs des établissements sont mises à jour avec les valeurs au 31/12/2017.

Code	Libellé
Associations	
9210	Association non déclarée
9220	Association déclarée
9221	Association déclarée d'insertion par l'économique
9222	Association intermédiaire
9223	Groupement d'employeurs
9230	Association déclarée, reconnue d'utilité publique
9260	Association de droit local (Alsace, Moselle)
Banques et crédit	
5191	Société de caution mutuelle
5192	Société coopérative de banque populaire
5193	Caisse de crédit maritime mutuel
5194	Caisse (fédérale) de crédit mutuel
5195	Association coopérative inscrite (droit local Alsace, Moselle)
5196	Caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative
6100	Caisse d'épargne et de prévoyance
6595	Caisse locale de crédit mutuel
6596	Caisse de crédit agricole mutuel
Coopératives	
5203	Société en nom collectif coopérative
5307	Société en commandite simple coopérative
5309	Société en commandite par actions coopératives
5443	Sarl coopérative en construction
5451	Sarl coopérative de consommation
5453	Sarl coopérative artisanale
5454	Sarl coopérative d'intérêt maritime
5455	Sarl coopérative de transport
5458	Sarl coopérative ouvrière de production (Scop)
5459	Sarl union de sociétés coopératives
5460	Autre Sarl coopérative
5547	SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration
5552	SA coopérative de commerçants-détaillants à conseil d'administration
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration

Pour identifier les entreprises de l'ESS, 2 approches ont été croisées. La première porte sur les catégories juridiques des Unités légales. Ainsi, seules les catégories juridiques suivantes ont été prises en compte.

Code	Libellé
5555	SA coopérative de transport à conseil d'administration
5558	SA coopérative ouvrière de production (Scop) à conseil d'administration
5559	SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
5560	Autre SA coopérative à conseil d'administration
5643	SA coopérative de construction à directoire
5647	Société coopérative de production de HLM anonyme à directoire
5651	SA coopérative de consommation à directoire
5652	SA coopérative de commerçants-détaillants à directoire
5653	SA coopérative artisanale à directoire
5654	SA coopérative d'intérêt maritime à directoire
5655	SA coopérative de transport à directoire
5658	SA coopérative ouvrière de production (Scop) à directoire
5659	SA union de sociétés coopératives à directoire
5660	Autre SA coopérative à directoire
6543	Société civile coopérative de construction
6551	Société civile coopérative de consommation
6554	Société civile coopérative d'intérêt maritime
6558	Société civile coopérative entre médecins
6560	Autre société civile coopérative
Coopératives agricoles	
5432	Sarl d'intérêt collectif agricole (Sica)
5532	SA d'intérêt collectif agricole (Sica) à conseil d'administration
5632	SA d'intérêt collectif agricole (Sica)
6316	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun (Cuma)
6317	Société coopérative agricole
6318	Union de sociétés coopératives agricoles
6532	Société civile d'intérêt collectif agricole (Sica)
Fondations	
9300	Fondation
Mutuelles	
6411	Société d'assurance à forme mutuelle
8210	Mutuelle
8250	Assurance mutuelle agricole
8290	Autre organisme mutualiste

Afin d'affiner le poids de l'ESS parmi les associations, une sélection, selon les activités de l'établissement, a été opérée. Il a été décidé d'exclure :

- les administrations publiques et défense, sécurité sociale obligatoire (code NAF 84) ;
- les organisations patronales et consulaires (code NAF 94.11) ;
- les organisations professionnelles (94.12) ;
- les syndicats de salariés (94.20) ;
- les organisations religieuses (94.91) ;
- les organisations politiques (94.92).

[19] https://www.sirene.fr/sirene/public/creation-fichier

BIBLIOGRAPHIE

- Les chiffres clés de l'ESS issus de l'atlas commenté de l'ESS - édition 2017, réalisé dans le cadre de l'Observatoire national de l'ESS.
- L'économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires, rapport annuel 2018 ONPV
- L'emploi et les entreprises de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, état des lieux en France et dans les régions, CGET, CN Cress, juin 2019
- L'économie sociale et solidaire emploie un jeune salarié sur neuf dans le Grand Est, Insee Analyses Grand Est n°33, février 2017
- Métropoles, économie sociale et solidaire et innovation sociale, Cadres et leviers d'action des métropoles pour renforcer l'économie sociale et solidaire, Avise, RTES, étude 2019
- Économie sociale et solidaire : perspectives de développement, diaporama présenté en conférence des maires du 5 avril 2019 par le CCAS de Metz, service développement et prospective.
- L'ambition d'un espace de projets Nord lorraine, contribution conjointe au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, novembre 2016.
- ESS : des solutions innovantes pour nos territoires, Programme de la clôture régionale du mois de l'ESS, 5 décembre 2018.
- La stratégie métropolitaine 2019-2020 « Une métropole qui s'affirme à vos côtés ! », Metz Métropole, AGURAM, janvier 2019
- L'Économie sociale et solidaire en Grand Est, Oref Alsace, Opeq, Lorraine parcours métiers, 17 août 2017
- Les entreprises agréées « Entreprise solidaire et d'utilité sociale » : quelle réalité aujourd'hui ?, Premier état des lieux de l'agrément Esus défini par la Loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, Observatoire national de l'ESS – CN Cress
- L'insertion des chômeurs par l'activité économique, Rapport public thématique, Synthèse, Cour des Comptes, janvier 2019
- Rapport de synthèse du Groupe de travail innovation sociale, Conseil supérieur de l'Économie sociale et solidaire, décembre 2011
- Présentation du dispositif d'IAE, CRI-BIJ Moselle, février 2019
- Cartographie des acteurs de l'accompagnement à l'émergence et à l'accélération, avise.org : https://www.avise.org/ressources/cartographie-des-acteurs-de-laccompagnement-a-lemergence-et-lacceleration-ess
- Écosystème de l'innovation sociale, avise.org : https://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/ecosysteme-de-linnovation-sociale
- L'innovation sociale, mode d'emploi, reconnaître un projet d'innovation sociale entrepreneuriale, pour mieux l'orienter, l'accompagner et la financer, Avise, juillet 2015.
- Comprendre l'innovation sociale, Avise, décembre 2011
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville, accompagner l'émergence d'entreprises de l'ESS en QPV, guide méthodologique, Avise, avril 2019

GLOSSAIRE

Ce document suit les règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale. Le code de référence est la 3e édition du Lexique des règles typographiques de 2002.

- AI : Associations intermédiaires
- ACI : Ateliers et chantiers d'Insertion
- AMI : Appel à manifestation d'intérêt
- AAP : Appel à projet
- CAE : Coopérative d'activité et d'emploi
- CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- CCAS : Centre communal d'action sociale
- CCI : Chambre de commerce et d'industrie
- CD57 : Conseil départemental de Moselle
- CDDI : Contrat à durée déterminée d'insertion
- CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires
- CIE : Contrat initiative emploi
- CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
- CMU : Couverture maladie universelle
- CN Cress : Conseil national des chambres régionales de l'ESS
- CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale
- Cojep : Carrefour des organisations de jeunesse et d'éducation populaire
- Csess : Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire
- CUI : Contrat unique d'insertion
- DDCS : Direction départementale de la cohésion sociale
- Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DLA : Dispositif local d'accompagnement
- EBE : Entreprise à but d'emploi
- EI : Entreprise d'insertion
- EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- Esat : Établissement et service d'aide par le travail
- ESS : Économie sociale et solidaire
- Esus : Entreprise solidaire d'utilité sociale
- Etti : Entreprise de travail temporaire d'insertion
- FSE : Fonds social européen
- IAE : Insertion par l'activité économique
- Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
- IRT M2P : Institut de recherche technologique matériaux, métallurgie et procédés
- Naf : Nomenclature d'activité française
- ONPV : Observatoire national de la politique de la ville
- QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
- RSA : Revenu de solidarité active
- RTES : Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire
- SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
- Scop : Société coopérative et participative
- Smic : Salaire minimum de croissance
- SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
- Udes : Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

Bliiida, source : bliiida.fr

LORNTECH

Retrouvez toutes les publications de l'agence : www.aguram.org

@agenceaguram

Directeur de la publication : Patricia Gout

Étude réalisée par : Céline Bramme

Réalisation graphique et cartographique : Atelier graphique AGURAM

Crédit photographique : AGURAM, lorntech.eu, Facebook de Bliiida, Bliiida.fr, viamirabelle.tv, Twitter de Mécènes Solidaires, metz.fr

Source : Sirene 2019

Date de parution : Août 2020

AGURAM
AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

Immeuble Ecotech | 3 rue Marconi 57070 METZ |
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org |